

État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire

Édition 2004-2005

Coordination :

Daniel Jean

Directeur général adjoint

Direction générale adjointe à l'action communautaire et aux initiatives sociales
(DGAACIS)

Recherche et rédaction :

Martine Pichette

Ce document peut être consulté sur le site Internet du Ministère :

www.mess.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Décembre 2005

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 2-550-43132-4

ISSN : 1708-7651

© Gouvernement du Québec

REMERCIEMENTS

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec tient à remercier les membres du Comité interministériel de l'action communautaire autonome ainsi que toutes les personnes qui ont, d'une façon ou d'une autre, prêté leur concours à la présente édition.

Nous tenons à remercier plus particulièrement, pour leur précieuse collaboration, le personnel de soutien administratif qui, dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux, a fait la compilation des données et ainsi permis la réalisation de l'État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION	5
SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE SITUATION	6
1. Soutien financier gouvernemental versé en 2004-2005, ventilé par programme et par type de soutien financier	13
1.1 Soutien financier gouvernemental versé en matière d'action communautaire en 2004-2005, et nombre d'organismes communautaires soutenus par ministère et organisme gouvernemental, par programme et par type de soutien financier.....	17
1.2 Soutien financier gouvernemental versé en matière d'action communautaire en 2003-2004, par ministère et organisme gouvernemental, par programme et par type de soutien financier	25
2. Sommaire du soutien financier gouvernemental de 1996-1997 à 2004-2005, par ministère et organisme gouvernemental	31
3. Soutien financier régional versé de 2000-2001 à 2004-2005	
3.1 Sigles utilisés dans les tableaux de ventilation par région	36
3.2 Liste des régions administratives	37
3.3 Soutien financier gouvernemental 2000-2001 répartition régionale	38
3.4 Soutien financier gouvernemental 2001-2002 répartition régionale.....	40
3.5 Soutien financier gouvernemental 2002-2003 répartition régionale.....	42
3.6 Soutien financier gouvernemental 2003-2004 répartition régionale.....	44
3.7 Soutien financier gouvernemental 2004-2005 répartition régionale.....	47
4. Évolution du soutien financier gouvernemental de 1996-1997 à 2004-2005	51

INTRODUCTION

L'État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire, édition 2004-2005, présente les efforts consentis par le gouvernement du Québec en matière d'action communautaire pour l'année financière ayant débuté le 1^{er} avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005.

Ce document tient compte des orientations de la politique gouvernementale et du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire qui visent les organismes d'action communautaire autonome et d'action communautaire.

Bien qu'il soit présenté à l'automne 2005, il fait état de la situation au 31 mars 2005 et ne tient pas compte des nombreux changements qui sont survenus au niveau des composantes de l'État québécois en fin d'exercice financier; ce qui a amené des modifications quant à l'appellation de certains ministères et organismes gouvernementaux. Veuillez prendre note que sont considérés ici les ministères et organismes gouvernementaux tels qu'ils étaient en début d'exercice financier 2004-2005. Toutefois, les tableaux présentant le soutien financier versé par programme et la répartition régionale pour 2004-2005 ainsi que le sommaire du soutien financier comportent des notes dans lesquelles est précisé, s'il y a lieu, le nom actuel des ministères et organismes gouvernementaux.

Puisque les données présentées datent du 31 mars 2005, elles ne prennent pas en considération les transferts survenus au 1^{er} avril 2005. Ces organismes, ainsi que leur financement, apparaissent donc encore sous la gouvernance de leur ancien ministère. Ces transferts seront considérés lors de la prochaine édition.

De plus, les organismes de crédit communautaire, bien qu'ils aient été transférés en 2004-2005 au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR), ont vu une partie de leur soutien financier versée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) pour des raisons d'ordre administratif. Ces organismes, ainsi que les sommes versées en appui à la mission globale, apparaissent rattachés à deux ministères (SACA et MDERR) bien que dans les faits, ils ne soient rattachés qu'à un seul, soit le MDERR.

Par ailleurs, afin de tracer une mise à jour la plus exhaustive possible, vous trouverez à partir de la page 17, un tableau répertoriant les programmes de soutien financier par ministère et organisme gouvernemental et dans lequel un programme est intitulé « Autres » pour quelques-uns des ministères et organismes gouvernementaux. Il s'agit soit de programmes transitoires (organismes qui n'ont pu être intégrés dans le cadre des programmes réguliers des ministères et organismes gouvernementaux lors de transferts puisqu'ils ne répondaient pas aux critères des programmes en vigueur), soit de projets ad hoc ou encore de subventions versées pour des activités spécifiques.

Afin d'assurer une plus grande transparence du soutien financier gouvernemental versé aux organismes communautaires auprès des ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'à l'ensemble des citoyennes et citoyens, le SACA rend disponible sur son site Internet, le *Portrait du soutien financier gouvernemental* versé pour l'année financière 2004-2005. Cet outil permet de connaître le détail du soutien financier qu'un organisme communautaire reçoit de l'appareil gouvernemental ainsi que sa provenance. Aussi, afin d'identifier de quelle mission ministérielle un organisme communautaire relève, il est possible d'y consulter le *Plan de rattachement*. Celui-ci présente la liste des organismes communautaires qui sont soutenus en appui à la mission globale par le gouvernement du Québec et qui sont rattachés à un ministère ou organisme gouvernemental.

En terminant, mentionnons que d'autres Sociétés d'État participent au soutien financier des organismes et dont les sommes ne sont pas répertoriées dans ce document. C'est le cas notamment de Loto-Québec qui, en plus de ces contributions au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, a versé en 2004-2005, 20,7 millions de dollars à plus de 2 000 organismes sans but lucratif.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE SITUATION

Durant l'année 2004-2005, le gouvernement du Québec a versé, à plus de 5 000 organismes communautaires, un peu plus de 631,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 7,5 % par rapport à 2003-2004.

Au cours de cette période, 75 programmes ou mesures de soutien financier étaient destinés aux organismes communautaires et ceux-ci étaient administrés par une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux. De ces programmes ou mesures, 34 sont consacrés au financement en appui à la mission globale des organismes communautaires, ce qui représente 54 % de l'enveloppe globale. Plus de 80 % des organismes soutenus ont reçu ce type de soutien financier. Par ailleurs, 37 % des sommes ont été allouées en 2004-2005 pour des ententes de service alors que 9 % ont été attribuées pour des projets ponctuels.

On retrouvera, dans ce document, quatre types d'information distincte :

- Le soutien financier gouvernemental versé en 2003-2004, ventilé par programme et par type de financement ainsi que le soutien financier gouvernemental versé en 2004-2005, ventilé par programme et par type de financement et le nombre d'organismes communautaires soutenus;
- Le sommaire du soutien financier gouvernemental par ministère et organisme gouvernemental, de 1996-1997 à 2004-2005;
- La ventilation du soutien financier par région, de 2000-2001 à 2004-2005;
- L'évolution du soutien financier gouvernemental, de 1996-1997 à 2004-2005 (sous forme graphique).

Pour comparer la présente édition avec celle de l'exercice financier précédent, il est important de prendre en considération les éléments suivants :

- Un total de 75 programmes ou mesures de soutien financier a été répertorié en 2004-2005 comparativement à 63 en 2003-2004.
- De 2003-2004 à 2004-2005, on note une augmentation de 44 030 618 \$.

- De ce montant, dix-sept programmes ou mesures ont été créés ou considérés pour la première fois en 2004-2005. Ces derniers représentent un montant global de 33 223 092 \$ dont 16 220 249 \$ en mission globale, 8 118 600 \$ en entente de service et 8 884 243 \$ en projet ponctuel par rapport à 2003-2004.
- Parmi ces ajouts, on retrouve quatre nouveaux programmes ou mesures totalisant 20 943 486 \$ dont 15 244 551 \$ ont été alloués en mission globale et 5 698 935 \$ en projet ponctuel.
- Également treize programmes ou mesures existants déjà ont été pris en considération pour la première fois pour un total de 12 279 606 \$ dont 975 698 \$ ont été octroyés en mission globale, 8 118 600 \$ en entente de service et 3 185 308 \$ en projet ponctuel. Ceux-ci ont été pris en compte soit parce qu'ils ont été portés à notre attention pour une première fois suite à l'adoption du Cadre de référence en matière d'action communautaire, adopté en août 2004, ou soit qu'ils ont accueilli de nouveaux organismes répondant à la définition d'organismes communautaires.
- La différence de 10 807 526 \$ entre le montant total inscrit au tableau comparatif de la page 11 soit 44 030 618 \$ et du montant précédemment cité 33 223 092 \$, s'explique par le fait que le tableau comparatif prend en considération tous les programmes ou mesures de soutien financier gouvernemental incluant la variation des budgets et non uniquement les ajouts de programmes ou mesures de soutien financier.
- Quatre programmes ou mesures ont pris fin en 2003-2004 et représentent un montant total de 5 293 453 \$ attribués entièrement en projet ponctuel.

Par ailleurs, il est important de noter que les sommes consacrées aux activités ou organismes suivants ne sont pas prises en considération :

- Entreprises d'économie sociale (centres de la petite enfance (CPE), ressourcerie, etc.);
- Coopératives d'économie sociale;
- Sommes versées à des organismes financés par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (celui-ci a pris fin en mars 2004);
- Centres locaux de développement (CLD);
- Conseils régionaux de développement (CRD);
- Conférences régionales des élus (CRÉ);
- Fondations qui ont pour seule mission de recueillir et de redistribuer des fonds;
- Organismes à vocation religieuse;
- Associations professionnelles, syndicales ou politiques;
- Subventions salariales destinées à des individus et qui transitent par des organismes communautaires.

Le tableau suivant présente, par ministère et organisme gouvernemental, la liste des programmes ou mesures pris en compte pour la première fois, ajoutés ou retranchés en 2004-2005, de même que les montants qui y sont associés.

**PROGRAMMES OU MESURES PRIS EN COMPTE POUR LA PREMIÈRE FOIS, AJOUTÉS OU RETRANCHÉS EN 2004-2005, ET MONTANTS ASSOCIÉS
PAR MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL**

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	PROGRAMMES	COMMENTAIRES	MONTANTS		
			Mission globale	Entente de service	Projet ponctuel
AJOUTS					
Ministère de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'éducation des adultes et de la formation continue 	Nouvelle mesure			800 000 \$
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (Famille)	<ul style="list-style-type: none"> Mesure d'aide financière destinée aux organismes communautaires famille 	Nouveau programme	14 418 551 \$		
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (Solidarité sociale)	<ul style="list-style-type: none"> Fonds québécois d'initiatives sociales 	Pris en compte pour la première fois			1 850 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale année 2004-2005 	Nouvelle mesure (temporaire)			4 898 935 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation 	Pris en compte pour la première fois			468 434 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Ententes spécifiques de régionalisation et de partenariat 	Pris en compte pour la première fois			584 681 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Solidarité jeunesse 	Pris en compte pour la première fois		8 118 600 \$	
Ministère de la Culture et des Communications	<ul style="list-style-type: none"> Programme de soutien au développement des communications 	Pris en compte pour la première fois			13 004 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Programme de soutien aux institutions muséales/Réseau muséal régional 	Pris en compte pour la première fois	3 050 \$		
Ministère de la Culture et des Communications (Conseil des arts et des lettres du Québec)	<ul style="list-style-type: none"> Organisme de production en arts de la scène (théâtre) 	Pris en compte pour la première fois	643 177 \$		
	<ul style="list-style-type: none"> Diffuseurs spécialisés - Volet aide à la programmation 	Pris en compte pour la première fois	37 000 \$		
	<ul style="list-style-type: none"> Centre d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques 	Pris en compte pour la première fois	182 471 \$		

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	PROGRAMMES	COMMENTAIRES	MONTANTS		
			Mission globale	Entente de service	Projet ponctuel
Ministère de la Culture et des Communications (Conseil des arts et des lettres du Québec) (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques • Fonds victoriavillois des arts et des lettres • Initiatives territoriales 	Pris en compte pour la première fois Pris en compte pour la première fois Pris en compte pour la première fois			12 000 \$ 5 000 \$ 1 000 \$
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au réseau québécois de crédit communautaire 	Nouveau programme	826 000 \$		
Secrétariat du Conseil du trésor	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de la société de l'information 	Pris en compte pour la première fois	110 000 \$		251 189 \$
TOTAL DES AJOUTS			16 220 249 \$	8 118 600 \$	8 884 243 \$
RETRAITS À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2004			Montants inscrits en 2003-2004		
Ministère de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Action - Environnement • Programme de soutien financier pour la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec 	Programme terminé Programme terminé			510 453 \$ 3 000 \$
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement jeunesse 	Programme terminé			500 000 \$
Secrétariat aux Affaires autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de développement pour les Autochtones (FDA) 	Programme terminé			4 280 000 \$
TOTAL DES RETRAITS					5 293 453 \$

COMPARATIF DU SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL

2004-2005 et 2003-2004

PAR MINISTÈRE ET ORGANISME GOUVERNEMENTAL

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total 2003-2004 (\$)	Total 2004-2005 (\$)	Nbre org. soutenus 2004-2005 ⁽¹⁾	Écart		Impact cumulé des transferts et des variations de budget
				Transferts ⁽²⁾ de budget	Variation du budget (\$)	
Ministère de l'Éducation Total du ministère	13 425 779 \$	13 940 600 \$	163	(226 747 \$)	741 568 \$	514 821 \$
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille						
• <i>Emploi-Québec</i>	137 305 167 \$	141 848 004 \$	415		4 542 837 \$	4 542 837 \$
• <i>Famille</i>	1 172 000 \$	15 898 551 \$	273	10 770 867 \$	3 955 684 \$	14 726 551 \$
• <i>Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec</i>	21 516 568 \$	21 015 414 \$	490	(123 573 \$)	(377 581 \$)	(501 154 \$)
• <i>Solidarité sociale</i>		15 920 650 \$	411		15 920 650 \$	15 920 650 \$
Total du ministère	159 993 735 \$	194 682 619 \$	1 402	10 647 294 \$	24 041 590 \$	34 688 884 \$
Ministère de l'Environnement Total du ministère	6 320 516 \$	6 287 395 \$	109		(33 121 \$)	(33 121 \$)
Ministère de la Culture et des Communications	5 025 138 \$	5 248 671 \$	198		223 533 \$	223 533 \$
• <i>Conseil des arts et des lettres du Québec</i>		880 648 \$	6		880 648 \$	880 648 \$
Total du ministère	5 025 138 \$	6 129 319 \$	203		1 104 181 \$	1 104 181 \$
Ministère de la Justice	5 315 090 \$	6 710 359 \$	20		1 395 269 \$	1 395 269 \$
• <i>Office de la protection du consommateur</i>	320 000 \$	144 000 \$	9		(176 000 \$)	(176 000 \$)
Total du ministère	5 635 090 \$	6 854 359 \$	29		1 219 269 \$	1 219 269 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux	327 497 059 \$	335 719 280 \$	3 137	(10 426 931 \$)	18 649 152 \$	8 222 221 \$
• <i>Office des personnes handicapées du Québec</i>	324 594 \$	348 117 \$	39		23 523 \$	23 523 \$
• <i>Secrétariat aux aînés</i>	1 101 000 \$	932 000 \$	78		(169 000 \$)	(169 000 \$)
Total du ministère	328 922 653 \$	336 999 397 \$	3 201	(10 426 931 \$)	18 503 675 \$	8 076 744 \$
Ministère de la Sécurité publique Total du ministère	14 683 640 \$	15 243 545 \$	136		559 905 \$	559 905 \$

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total 2003-2004 (\$)	Total 2004-2005 (\$)	Nbre org. soutenus 2004-2005 ⁽¹⁾	Écart		Impact cumulé des transferts et des variations de budget
				Transferts ⁽²⁾ de budget	Variation du budget (\$)	
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir						
• <i>Affaires municipales</i>	290 900 \$	620 000 \$	11		329 100 \$	329 100 \$
• <i>Secrétariat au loisir et au sport</i>	21 026 428 \$	21 470 933 \$	263	1 500 \$	443 005 \$	444 505 \$
• <i>Société d'habitation du Québec</i>	2 759 330 \$	3 347 392 \$	75		588 062 \$	588 062 \$
Total du ministère	24 076 658 \$	25 438 325 \$	348	1 500 \$	1 360 167 \$	1 361 667 \$
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	10 370 366 \$	10 948 755 \$	146	4 884 \$	573 505 \$	578 389 \$
• <i>Secrétariat à la condition féminine</i>	920 000 \$	934 200 \$	42		14 200 \$	14 200 \$
Total du ministère	11 290 366 \$	11 882 955 \$	182	4 884 \$	587 705 \$	592 589 \$
Ministère des Relations internationales	6 939 026 \$	6 162 855 \$	37		(776 171 \$)	(776 171 \$)
Ministère du Conseil exécutif						
• <i>Secrétariat à la jeunesse</i>	1 889 678 \$	1 312 104 \$	41		(577 574 \$)	(577 574 \$)
• <i>Secrétariat aux affaires autochtones</i>	5 435 628 \$	1 300 074 \$	19		(4 135 554 \$)	(4 135 554 \$)
• <i>Secrétariat du Conseil du trésor</i>		361 189 \$	4		361 189 \$	361 189 \$
Total du ministère	7 325 306 \$	2 973 367 \$	63		(4 351 939 \$)	(4 351 939 \$)
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche						
• <i>Recherche</i>	1 274 100 \$	1 412 687 \$	20		138 587 \$	138 587 \$
• <i>Régions</i>	9 000 \$	873 812 \$	21		864 812 \$	864 812 \$
Total du ministère	1 283 100 \$	2 286 499 \$	41		1 003 399 \$	1 003 399 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	2 199 780 \$	2 270 170 \$	15		70 390 \$	70 390 \$
GRAND TOTAL	587 120 787 \$	631 151 405 \$				44 030 618 \$

(1) En 2004-2005, 5 077 organismes communautaires ont été soutenus par l'appareil gouvernemental (mode de soutien financier et ministère/organisme gouvernemental confondus). Le nombre d'organismes communautaires soutenus inscrit ici peut différer du total global puisqu'un organisme peut être compté plus d'une fois par mode de soutien financier et par ministère et organisme gouvernemental.

(2) Les transferts de budget concernent exclusivement le mode de soutien financier en appui à la mission globale.

***1. Soutien financier gouvernemental versé en 2004-2005,
ventilé par programme et par type de soutien financier***

1. Soutien financier gouvernemental versé en 2004-2005, ventilé par programme et par type de soutien financier

Le tableau de la page 17 présente chacun des 75 programmes gouvernementaux ou mesures de soutien financier destinés aux organismes communautaires ainsi que les montants qui y sont associés.

D'emblée, il faut préciser que certains de ces programmes gouvernementaux ou mesures ne sont pas exclusivement dédiés à des organismes communautaires. Cependant, le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec a ciblé uniquement la portion qui a été versée à ces derniers dans le cadre de ces programmes ou mesures. Ainsi, au présent document, seules les sommes versées aux organismes communautaires ont été indiquées et non les sommes totales qui ont été versées en vertu de ces programmes ou mesures.

Les notes suivantes précisent donc les clientèles auxquelles ils s'adressent et ces programmes ou mesures sont marqués d'un astérisque (*) dans le tableau suivant.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

- ***Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation (FAIE)***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- organismes sans but lucratif;
- municipalité, municipalité régionale de comté (MRC);
- institutions d'enseignement reconnues.

- ***Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- organismes sans but lucratif;
- municipalité, municipalité régionale de comté (MRC).

Ministère de l'Environnement

- ***Programme Saint-Laurent Vision 2000***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Outre la protection de la santé humaine et celle de l'écosystème du Saint-Laurent, la troisième phase du projet vise l'engagement des communautés riveraines afin de favoriser l'accessibilité et le recouvrement des usages du Saint-Laurent.

Ministère de la Culture et des Communications

- ***Programme Rencontres culture-éducation, volet national***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- organismes sans but lucratif;
- institutions d'enseignement;
- diverses associations à vocation culturelle.

- ***Programme de soutien au développement des communications***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- organismes sans but lucratif;
- entreprises, associations, centres ou groupes de recherche reliés aux secteurs des médias, du cinéma, des télécommunications, des inforoutes et du multimédia.

- ***Programme de soutien aux institutions muséales/Réseau muséal régional***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires et aucun nouvel organisme n'est reçu dans le cadre de ce programme.

Organismes admissibles :

- organismes sans but lucratif;
- musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation du patrimoine.

Conseil des arts et des lettres du Québec

- ***Organisme de production en arts de la scène (théâtre)***
- ***Diffuseurs spécialisés – Volet aide à la programmation***
- ***Centre d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques***
- ***Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques***
- ***Fonds victoriavillois des arts et des lettres***
- ***Initiatives territoriales***

Ces programmes ne s'adressent pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- organismes sans but lucratif.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (Office des personnes handicapées du Québec)

- ***Programme de subventions à l'expérimentation***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- Organismes sans but lucratif.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (Secrétariat aux aînés)

- ***Engagés dans l'action pour les aînés***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- entreprises d'économie sociale.

Ministère de la Sécurité publique

- ***Programme de financement conjoint Bureau d'assurance du Canada et ministère de la Sécurité publique***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- organismes sans but lucratif;
- municipalités.

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

- ***Fonds de développement de la Métropole***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- organismes sans but lucratif;
- organismes à but lucratif;
- toute municipalité, communauté urbaine ou municipalité régionale de comté (MRC);
- tout organisme municipal ou intermunicipal relevant de la communauté ou de ses municipalités;
- organismes du réseau de la santé et de l'éducation des services sociaux;
- conseils de bande de la région métropolitaine;
- sociétés d'État;
- corporations privées à but lucratif.

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

- ***Programme régional d'intégration (PRI)***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- organismes sans but lucratif;
- municipalité locale ou municipalité régionale de comté (MRC);
- conférence régionale des élus (CRÉ);
- conseil local de développement (CLD);
- organisme public rattaché au réseau de la santé, de l'éducation ou organisme péri-municipal.

- ***Programme de soutien financier À égalité pour décider (Secrétariat à la condition féminine)***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires. En 2003-2004, les groupes, les organismes, les associations et les corporations sans but lucratif dont les activités contribuent à la promotion et à la défense des droits des femmes ou à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes peuvent présenter un projet. Il doit s'agir d'organismes locaux ou régionaux sans but lucratif institués en vertu d'une loi québécoise et dont les activités se déroulent au Québec.

Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche

- ***Fonds conjoncturel de développement (FCD)***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- toute municipalité, communauté urbaine ou municipalité régionale de comté (MRC);
- organismes sans but lucratif et incorporés;
- organismes parapublics des réseaux de l'éducation, de la santé, des services sociaux et du domaine municipal;
- tout conseil de bande d'une communauté autochtone.

- ***Mesure-pilote de soutien à l'innovation sociale***

Ce programme ne s'adresse pas exclusivement à des organismes communautaires.

Organismes admissibles :

- collectifs de chercheurs;
- centres de transfert;
- institutions d'enseignement.

1.1 SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL VERSÉ EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE EN 2004-2005
ET NOMBRE D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES SOUTENUS
PAR MINISTÈRE ET ORGANISME GOUVERNEMENTAL,
PAR PROGRAMME ET PAR TYPE DE SOUTIEN FINANCIER

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Nbre total org.	Mission globale (\$)	Nbre org.	Ententes de service (\$)	Nbre org.	Projets ponctuels (\$)	Nbre org.
Ministère de l'Éducation¹								
• Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)	13 140 600 \$	160	13 140 600 \$	160	0 \$	0	0 \$	0
• Mesure dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue	800 000 \$	21	0 \$	0	0 \$	0	800 000 \$	21
Total du ministère	13 940 600 \$	163	13 140 600 \$	160	0 \$	0	800 000 \$	21
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (Emploi-Québec)²								
• Programme de financement des Carrefours jeunesse-emploi	36 878 608 \$	106	0 \$	0	36 878 608 \$	106	0 \$	0
• Programme de financement des ententes de service avec des organismes communautaires spécialisés qui offrent les mesures Services d'aide à l'emploi et Projets de préparation à l'emploi (Emploi-Québec)	104 969 396 \$	346	0 \$	0	99 542 576 \$	301	5 426 820 \$	91
Sous-total	141 848 004 \$	415	0 \$	0	136 421 184 \$	380	5 426 820 \$	91
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (Famille)³								
• Mesure d'aide financière destinée aux organismes communautaires famille	14 418 551 \$	265	14 418 551 \$	265	0 \$	0	0 \$	0
• Programme de financement de projets liés aux compétences parentales 2003-2004	1 480 000 \$	58	0 \$	0	0 \$	0	1 480 000 \$	58
Sous-total	15 898 551 \$	273	14 418 551 \$	265	0 \$	0	1 480 000 \$	58
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (SACA)								
• Programme de Soutien à la défense collective des droits	16 023 003 \$	346	16 023 003 \$	346	0 \$	0	0 \$	0
• Programme de Soutien aux organismes et aux regroupements d'organismes sans port d'attache	3 748 412 \$	103	3 748 412 \$	103	0 \$	0	0 \$	0
• Programme de Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome	1 034 999 \$	57	0 \$	0	0 \$	0	1 034 999 \$	57
• Projets spéciaux	209 000 \$	1	209 000 \$	1	0 \$	0	0 \$	0
Sous-total	21 015 414 \$	490	19 980 415 \$	450	0 \$	0	1 034 999 \$	57

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Nbre total org.	Mission globale (\$)	Nbre org.	Ententes de service (\$)	Nbre org.	Projets ponctuels (\$)	Nbre org.
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (Solidarité sociale)⁴								
• Fonds québécois d'initiatives sociales*	1 850 000 \$	2	0 \$	0	0 \$	0	1 850 000 \$	2
• Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale année 2004-2005	4 898 935 \$	220	0 \$	0	0 \$	0	4 898 935 \$	220
• Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation*	468 434 \$	32	0 \$	0	0 \$	0	468 434 \$	32
• Ententes spécifiques de régionalisation et de partenariat	584 681 \$	63	0 \$	0	0 \$	0	584 681 \$	63
• Solidarité jeunesse	8 118 600 \$	110	0 \$	0	8 118 600 \$	110	0 \$	0
Sous-total	15 920 650 \$	411	0 \$	0	8 118 600 \$	110	7 802 050 \$	308
Total du ministère	194 682 619 \$	1 402	34 398 966 \$	715	144 539 784 \$	383	15 743 869 \$	490
Ministère de l'Environnement⁵								
• Programme de soutien à la mission des organismes nationaux (PSM-N)	630 000 \$	12	630 000 \$	12	0 \$	0	0 \$	0
• Programme de soutien à la mission des organismes régionaux (PSM-R)	425 000 \$	25	425 000 \$	25	0 \$	0	0 \$	0
• Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE)	95 760 \$	6	0 \$		0 \$	0	95 760 \$	6
• Programme Saint-Laurent Vision 2000*	162 800 \$	7	0 \$		5 000 \$	1	157 800 \$	6
• Programme de soutien à la mission des Conseils régionaux de l'environnement (CRE) et du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)	1 525 000 \$	17	1 525 000 \$	17	0 \$	0	0 \$	0
• Programme de soutien financier aux organismes de bassin	2 225 000 \$	35	2 215 000 \$	34	10 000 \$	1	0 \$	0
• Autres	1 223 835 \$	25	126 508 \$	6	77 202 \$	5	1 020 125 \$	15
Total du ministère	6 287 395 \$	109	4 921 508 \$	91	92 202 \$	5	1 273 685 \$	25
Ministère de la Culture et des Communications⁶								
• Programme de soutien aux médias communautaires	2 454 120 \$	128	2 063 390 \$	127	0 \$	0	390 730 \$	68
• Programme de soutien aux radios autochtones	480 000 \$	33	291 600 \$	30	0 \$	0	188 400 \$	3
• Programme de soutien aux organismes nationaux de loisir culturel	1 040 130 \$	13	1 033 130 \$	12	0 \$	0	7 000 \$	1
• Programme de soutien aux associations, organismes et regroupements nationaux	458 970 \$	4	392 087 \$	4	0 \$	0	66 883 \$	3
• Programme Rencontres culture-éducation, volet national*	180 000 \$	1	0 \$	0	0 \$	0	180 000 \$	1
• Programme de soutien aux organismes communautaires	77 777 \$	6	77 777 \$	6	0 \$	0	0 \$	0
• Programme de soutien au développement des communications*	13 004 \$	1	0 \$	0	0 \$	0	13 004 \$	1
• Programme de soutien aux institutions muséales\Réseau muséal régional*	3 050 \$	1	3 050 \$	1	0 \$	0	0 \$	0
• Programme de soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur	541 620 \$	15	400 000 \$	4	30 620 \$	2	111 000 \$	10
Sous-total	5 248 671 \$	198	4 261 034 \$	184	30 620 \$	2	957 017 \$	86

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Nbre total org.	Mission globale (\$)	Nbre org.	Ententes de service (\$)	Nbre org.	Projets ponctuels (\$)	Nbre org.
Ministère de la Culture et des Communications (Conseil des arts et des lettres du Québec)⁷								
• Organisme de production en arts de la scène (théâtre)*	643 177 \$	3	643 177 \$	3	0 \$	0	0 \$	0
• Diffuseurs spécialisés - Volet aide à la programmation*	37 000 \$	1	37 000 \$	1	0 \$	0	0 \$	0
• Centre d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques*	182 471 \$	3	182 471 \$	3	0 \$	0	0 \$	0
• Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques*	12 000 \$	1	0 \$	0	0 \$	0	12 000 \$	1
• Fonds victoriavillois des arts et des lettres*	5 000 \$	1	0 \$	0	0 \$	0	5 000 \$	1
• Initiatives territoriales*	1 000 \$	1	0 \$	0	0 \$	0	1 000 \$	1
Sous-total	880 648 \$	6	862 648 \$	6	0 \$	0	18 000 \$	2
Total du ministère	6 129 319 \$	203	5 123 682 \$	190	30 620 \$	2	975 017 \$	88
Ministère de la Justice								
• Centres d'aide aux victimes d'acte criminel	6 064 210 \$	16	10 100 \$	1	6 048 600 \$	16	5 510 \$	2
• SOS Violence conjugale	363 610 \$	1	0 \$	0	363 610 \$	1	0 \$	0
• Association des femmes autochtones du Québec	60 000 \$	1	0 \$	0	60 000 \$	1	0 \$	0
• Autres	222 539 \$	17	0 \$	0	93 817 \$	15	128 722 \$	2
Sous-total	6 710 359 \$	20	10 100 \$	1	6 566 027 \$	18	134 232 \$	4
Ministère de la Justice (Office de la protection du consommateur)								
• Programme d'aide aux organismes de protection du consommateur	144 000 \$	9	0 \$	0	0 \$	0	144 000 \$	9
Sous-total	144 000 \$	9	0 \$	0	0 \$	0	144 000 \$	9
Total du ministère	6 854 359 \$	29	10 100 \$	1	6 566 027 \$	18	278 232 \$	13
Ministère de la Santé et des Services sociaux⁸								
• Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) (ministère et agences régionales)	335 719 280 \$	3 137	268 661 793 \$	2 745	50 042 982 \$	898	17 014 505 \$	621
Sous-total	335 719 280 \$	3 137	268 661 793 \$	2 745	50 042 982 \$	898	17 014 505 \$	621
Ministère de la Santé et des Services sociaux (Office des personnes handicapées du Québec)								
• Programme de soutien aux organismes de promotion	230 300 \$	22	25 000 \$	1	0 \$	0	205 300 \$	22
• Semaine québécoise des personnes handicapées	55 000 \$	17	0 \$	0	0 \$	0	55 000 \$	17
• Programme de subventions à l'expérimentation*	62 817 \$	3	0 \$	0	0 \$	0	62 817 \$	3
Sous-total	348 117 \$	39	25 000 \$	1	0 \$	0	323 117 \$	39

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Nbre total org.	Mission globale (\$)	Nbre org.	Ententes de service (\$)	Nbre org.	Projets ponctuels (\$)	Nbre org.
Ministère de la Santé et des Services sociaux (Secrétariat aux aînés)⁹								
• Engagés dans l'action pour les aînés*	932 000 \$	78	0 \$	0	0 \$	0	932 000 \$	78
Sous-total	932 000 \$	78	0 \$	0	0 \$	0	932 000 \$	78
Total du ministère	336 999 397 \$	3 201	268 686 793 \$	2 746	50 042 982 \$	898	18 269 622 \$	723
Ministère de la Sécurité publique¹⁰								
• Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité	1 220 000 \$	29	0 \$	0	0 \$	0	1 220 000 \$	29
• Programme de financement des ressources communautaires (volets : hébergement, suivi en milieu ouvert, coûts marginaux, sensibilisation et conscientisation, travaux compensatoires)	14 011 545 \$	106	0 \$	0	14 011 545 \$	106	0 \$	0
• Programme de financement conjoint Bureau d'assurance du Canada et ministère de la Sécurité publique*	0 \$	0	0 \$	0	0 \$	0	0 \$	0
• Autres	12 000 \$	1	12 000 \$	1	0 \$	0	0 \$	0
Total du ministère	15 243 545 \$	136	12 000 \$	1	14 011 545 \$	106	1 220 000 \$	29
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (Affaires municipales)¹¹								
• Fonds de développement de la Métropole*	620 000 \$	11	0 \$	0	0 \$	0	620 000 \$	11
Sous-total	620 000 \$	11	0 \$	0	0 \$	0	620 000 \$	11
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (Secrétariat au loisir et au sport)¹²								
• Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs	2 159 340 \$	53	2 159 340 \$	53	0 \$	0	0 \$	0
• Programme d'assistance financière aux camps de vacances	3 536 003 \$	104	0 \$	0	2 797 300 \$	101	738 703 \$	82
• Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir	1 700 800 \$	22	1 622 800 \$	19	0 \$	0	78 000 \$	7
• Soutien à l'action communautaire	1 246 500 \$	49	1 246 500 \$	49	0 \$	0	0 \$	0
• Programme de Soutien aux fédérations sportives québécoises	4 456 490 \$	71	4 391 490 \$	70	65 000 \$	1	0 \$	0
• Programme de Soutien au développement de l'excellence sportive	6 766 800 \$	48	0 \$	0	0 \$	0	6 766 800 \$	48
• Programme de Soutien aux événements sportifs	327 500 \$	55	0 \$	0	0 \$	0	327 500 \$	55
• Autres	1 277 500 \$	35	382 614 \$	17	0 \$	0	894 886 \$	20
Sous-total	21 470 933 \$	263	9 802 744 \$	150	2 862 300 \$	102	8 805 889 \$	164
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (Société d'habitation du Québec)¹³								
• Programme d'aide aux organismes communautaires en habitation (PAOC)	1 512 398 \$	51	1 440 398 \$	47	0 \$	0	72 000 \$	6

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Nbre total org.	Mission globale (\$)	Nbre org.	Ententes de service (\$)	Nbre org.	Projets ponctuels (\$)	Nbre org.
• Programme AccèsLogis (contribution au secteur)	1 834 994 \$	45	0 \$	0	1 834 994 \$	45	0 \$	0
Sous-total	3 347 392 \$	75	1 440 398 \$	47	1 834 994 \$	45	72 000 \$	6
Total du ministère	25 438 325 \$	348	11 243 142 \$	197	4 697 294 \$	147	9 497 889 \$	180
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration¹⁴								
• Programme régional d'intégration (PRI)*	451 266 \$	18	0 \$	0	330 106 \$	13	121 160 \$	5
• Programme de Soutien à l'insertion en emploi (PSIE)	1 919 600 \$	38	0 \$	0	1 919 600 \$	38	0 \$	0
• Programme d'accueil et d'établissement des immigrants (PAEI)	6 428 230 \$	68	0 \$	0	6 428 230 \$	68	0 \$	0
• Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI)	1 133 481 \$	72	0 \$	0	53 000 \$	1	1 080 481 \$	71
• Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes oeuvrant dans la mission du MRCI (PRSOCA)	1 016 178 \$	43	1 016 178 \$	43	0 \$	0	0 \$	0
Sous-total	10 948 755 \$	146	1 016 178 \$	43	8 730 936 \$	74	1 201 641 \$	74
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (Secrétariat à la condition féminine)¹⁵								
• Programme de soutien financier À égalité pour décider*	934 200 \$	42	0 \$	0	0 \$	0	934 200 \$	42
Sous-total	934 200 \$	42	0 \$	0	0 \$	0	934 200 \$	42
Total du ministère	11 882 955 \$	182	1 016 178 \$	43	8 730 936 \$	74	2 135 841 \$	113
Ministère des Relations internationales								
• Programme «Québec sans frontières»	2 842 837 \$	19	45 000 \$	1	85 000 \$	1	2 712 837 \$	18
• Programme de sensibilisation du public	310 000 \$	1	0 \$	0	180 000 \$	1	130 000 \$	1
• Programme québécois de développement international	2 507 408 \$	23	130 000 \$	1	0 \$	0	2 377 408 \$	23
• Programme d'appui à la mission d'éducation des OCI	502 610 \$	17	502 610 \$	17	0 \$	0	0 \$	0
Total du ministère	6 162 855 \$	37	677 610 \$	17	265 000 \$	1	5 220 245 \$	29
Ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à la jeunesse)								
• Soutien aux forums jeunesse régionaux	602 604 \$	8	0 \$	0	602 604 \$	8	0 \$	0
• Autres	709 500 \$	36	0 \$	0	624 000 \$	5	85 500 \$	31
Sous-total	1 312 104 \$	41	0 \$	0	1 226 604 \$	11	85 500 \$	31
Ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires autochtones)¹⁶								
• Soutien à des organismes communautaires du milieu autochtone	1 150 074 \$	11	1 150 074 \$	11	0 \$	0	0 \$	0

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Nbre total org.	Mission globale (\$)	Nbre org.	Ententes de service (\$)	Nbre org.	Projets ponctuels (\$)	Nbre org.
• Projets de développement social, culturel ou économique à portée communautaire	150 000 \$	11	0 \$	0	0 \$	0	150 000 \$	11
Sous-total	1 300 074 \$	19	1 150 074 \$	11	0 \$	0	150 000 \$	11
Ministère du Conseil exécutif (Secrétariat du Conseil du trésor)¹⁷								
• Fonds de la société de l'information	361 189 \$	4	110 000 \$	3	0 \$	0	251 189 \$	4
Sous-total	361 189 \$	4	110 000 \$	3	0 \$	0	251 189 \$	4
Total du ministère	2 973 367 \$	63	1 260 074 \$	14	1 226 604 \$	11	486 689 \$	45
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (Recherche)¹⁸								
• Programme de Soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et technologie	1 300 983 \$	16	1 120 100 \$	16	0 \$	0	180 883 \$	5
• Mesure-pilote de soutien à l'innovation sociale*	111 704 \$	4	0 \$	0	0 \$	0	111 704 \$	4
Sous-total	1 412 687 \$	20	1 120 100 \$	16	0 \$	0	292 587 \$	9
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (Régions)¹⁹								
• Fonds conjoncturel de développement (FCD)*	47 812 \$	1	0 \$	0	0 \$	0	47 812 \$	1
• Soutien au réseau québécois du crédit communautaire	826 000 \$	20	826 000 \$	20	0 \$	0	0 \$	
Sous-total	873 812 \$	21	826 000 \$	20	0 \$	0	47 812 \$	1
Total du ministère	2 286 499 \$	41	1 946 100 \$	36	0 \$	0	340 399 \$	10
Ministère des Transports du Québec (Société de l'assurance automobile du Québec)								
• Ententes de service relatives au soutien communautaire des personnes accidentées de la route	2 270 170 \$	15	0 \$	0	2 270 170 \$	15	0 \$	0
Total du ministère	2 270 170 \$	15	0 \$	0	2 270 170 \$	15	0 \$	0
GRAND TOTAL	631 151 405 \$	5 077	342 436 753 \$	4 152	232 473 164 \$	1 575	56 241 488 \$	1 584

100%

54%

37%

9%

Note : Le nombre d'organismes peut être compté plus d'une fois puisqu'il peut avoir reçu du soutien financier par plus d'un ministère et organisme gouvernemental dans plus d'un programme et plus d'un mode de soutien financier. Toutefois, le nombre d'organismes inscrit à chacun des sous-totaux correspond au nombre réel d'organismes subventionnés par ministère et organisme gouvernemental.

Notes au tableau 1.1

- (1)** Pour 2004-2005, une nouvelle mesure est en vigueur; il s'agit de la Mesure dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue. De plus, à la fin de l'exercice financier, ce Ministère a changé d'appellation pour devenir le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- (2)** Incluant des entreprises d'entraînement qui sont des OSBL (Mesure de formation). Excluant les sommes attribuées dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (celui-ci a pris fin le 31 mars 2004) et les subventions salariales destinées à des individus et qui transitent par des organismes communautaires. De plus, à la fin de l'exercice financier, on retrouve ce Ministère sous le nom de ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- (3)** Le Programme de financement d'organismes communautaires intervenant auprès des familles 2002-2003 a été remplacé par le Programme de financement de projets liés aux compétences parentales 2003-2004. Ainsi, les sommes versées correspondent au programme de soutien financier en vigueur pour 2003-2004 puisque celles allouées en 2003-2004 ont été déboursées en 2004-2005. De plus, un nouveau programme est entré en vigueur soit la Mesure d'aide financière destinée aux organismes communautaires Famille. Par ailleurs, à la fin de l'exercice financier, la mission Famille a été retirée du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour devenir un nouveau ministère soit le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.
- (4)** En 2004-2005, le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) institué le 1^{er} avril 2003, la Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale année 2004-2005, le Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation (FAIE), les ententes spécifiques de régionalisation et de partenariat ainsi que le Programme Solidarité jeunesse sont pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale. Par ailleurs, mentionnons que le FQIS, les ententes spécifiques de régionalisation et de partenariat et le FAIE ont versé des sommes à des organismes sans but lucratif qui eux les ont redistribuées à des organismes communautaires et par conséquent, ne sont pas considérées au présent document (ex : Ville de Montréal par le biais des arrondissements - 5 M\$).
- (5)** En 2004-2005, deux programmes sont terminés. Il s'agit du Programme Action – Environnement et le Programme de soutien financier pour la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. À la fin de l'exercice financier, ce Ministère a changé d'appellation pour devenir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- (6)** En 2004-2005, deux programmes sont pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale. Il s'agit du Programme de soutien au développement des communications et du Programme de soutien aux institutions muséales/Réseau muséal régional. Pour ce dernier programme, prendre note que celui-ci n'accueille aucun nouvel organisme.
- (7)** En 2004-2005, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en raison notamment du transfert d'organismes de la part du ministère de la Culture et des Communications.
- (8)** Incluant des sommes provenant d'autres sources telles que : santé publique, fonds affectés, programmes clientèle. Par ailleurs, mentionnons qu'au 1^{er} avril 2004 une somme de 10 849 962 \$ a été transférée du MSSS vers le MESSF suite au transfert des organismes communautaires Famille principalement.
- (9)** À la fin de l'exercice financier, le Secrétariat aux aînés ne relève plus du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il fait partie du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.
- (10)** Pour 2004-2005, aucune somme n'a été versée pour le Programme de financement conjoint Bureau d'assurance du Canada et ministère de la Sécurité publique. Toutefois, ce dernier n'est pas terminé puisque les sommes allouées dans le cadre de ce programme seront versées dans un exercice financier ultérieur.
- (11)** À la fin de l'exercice financier, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a changé d'appellation pour devenir le ministère des Affaires municipales et des Régions. Ainsi, la mission «Régions» du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche a été rattachée à celui-ci. Quant à la mission «Sport et Loisir» elle a été transférée au ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir.
- (12)** En 2004-2005, le programme Engagement jeunesse s'est terminé. De plus, à la fin de l'exercice financier, le Secrétariat au loisir et au sport a été placé sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Notes au tableau 1.1 (suite)

- (13) En 2004-2005, la Société d'habitation du Québec relevait du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Étant donné que celui-ci a changé d'appellation à la fin de l'exercice financier, il relève maintenant du ministère des Affaires municipales et des Régions.
- (14) En 2004-2005, le Fonds d'initiatives régionales en immigration (FIRI) et le Programme de soutien à des projets d'intégration (SPI) ont été remplacés par le Programme régional d'intégration (PRI). Également, le Programme de Soutien à la participation civique a été remplacé par le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI). Par ailleurs, à la fin de l'exercice financier, ce Ministère a changé d'appellation pour devenir le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- (15) En 2004-2005, le Secrétariat à la condition féminine relevait du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. À la fin de l'exercice financier, celui-ci fait partie du nouveau ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.
- (16) Le Fonds de développement pour les Autochtones (FDA) a pris fin en 2004. Toutefois, les organismes communautaires avaient jusqu'au 31 mars 2004 pour réserver un montant de l'enveloppe budgétaire allouée pour le Fonds et par la suite, ils ont deux ans pour présenter leur projet. Par conséquent, des sommes pourraient être versées ultérieurement.
- (17) Pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en raison du Fonds de la société de l'information.
- (18) Les programmes de Soutien aux intervenants majeurs en diffusion de la science et de la technologie, de Soutien aux organismes nationaux de loisir scientifique et de Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique ont été remplacés par le Programme de Soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et technologie. De plus, à la fin de l'exercice financier, le ministère a changé d'appellation pour devenir celui de ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
- (19) En 2004-2005, le Programme de soutien au Réseau québécois de crédit communautaire est pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale suite au rattachement administratif de ces organismes au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. À la fin de l'exercice financier, ce dernier est devenu le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

1.2 SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL VERSÉ EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE EN 2003-2004
PAR MINISTÈRE ET ORGANISME GOUVERNEMENTAL,
PAR PROGRAMME ET PAR TYPE DE SOUTIEN FINANCIER

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Mission globale (\$)	Ententes de service (\$)	Projets ponctuels (\$)
Ministère de l'Éducation				
• Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)	13 425 779 \$	13 425 779 \$	0 \$	0 \$
Sous-total	13 425 779 \$	13 425 779 \$	0 \$	0 \$
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (Emploi-Québec)				
• Financement des Carrefours jeunesse-emploi	34 602 533 \$	0 \$	34 602 533 \$	0 \$
• Financement des ententes de service avec des organismes communautaires spécialisés qui offrent les mesures Services d'aide à l'emploi et Projets de préparation à l'emploi (Emploi-Québec)	102 702 634 \$	0 \$	98 552 787 \$	4 149 847 \$
Sous-total	137 305 167 \$	0 \$	133 155 320 \$	4 149 847 \$
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (Famille)				
• Programme de financement d'organismes communautaires intervenant auprès des familles 2002-2003	290 000 \$	0 \$	0 \$	290 000 \$
• Autres	882 000 \$	882 000 \$	0 \$	0 \$
Sous-total	1 172 000 \$	882 000 \$	0 \$	290 000 \$
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (SACA)				
• Programme de Soutien à la défense collective des droits	16 279 367 \$	16 279 367 \$	0 \$	0 \$
• Programme de Soutien aux organismes et aux regroupements d'organismes sans port d'attache	4 175 966 \$	4 175 966 \$	0 \$	0 \$
• Programme de Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome	852 235 \$	0 \$	0 \$	852 235 \$
• Projets spéciaux	209 000 \$	209 000 \$	0 \$	0 \$
Sous-total	21 516 568 \$	20 664 333 \$	0 \$	852 235 \$
Ministère de l'Environnement				
• Programme Action — Environnement*	510 453 \$	0 \$	0 \$	510 453 \$
• Programme de soutien à la mission des organismes nationaux (PSM-N)	850 000 \$	850 000 \$	0 \$	0 \$
• Programme de soutien à la mission des organismes régionaux (PSM-R)	425 000 \$	425 000 \$	0 \$	0 \$

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Mission globale (\$)	Ententes de service (\$)	Projets ponctuels (\$)
<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE) • Programme Saint-Laurent Vision 2000* • Programme de soutien à la mission des Conseils régionaux de l'environnement (CRE) et du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) • Programme de soutien financier pour la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec • Programme de soutien financier aux organismes de bassin • Autres 	126 767 \$	0 \$	0 \$	126 767 \$
	209 466 \$	0 \$	0 \$	209 466 \$
	1 525 000 \$	1 525 000 \$	0 \$	0 \$
	3 000 \$	0 \$	0 \$	3 000 \$
	1 589 000 \$	0 \$	0 \$	1 589 000 \$
	1 081 830 \$	110 508 \$	189 904 \$	781 418 \$
Sous-total	6 320 516 \$	2 910 508 \$	189 904 \$	3 220 104 \$
Ministère de la Culture et des Communications				
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de soutien aux médias communautaires • Programme de soutien aux radios autochtones • Programme de soutien aux organismes nationaux de loisir culturel • Programme de soutien aux associations, organismes et regroupements nationaux • Programme Rencontres culture-éducation, volet national* • Programme de soutien aux organismes communautaires • Programme de soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur 	2 421 854 \$	2 014 594 \$	0 \$	407 260 \$
	415 000 \$	294 000 \$	0 \$	121 000 \$
	885 270 \$	878 270 \$	0 \$	7 000 \$
	466 837 \$	437 087 \$	0 \$	29 750 \$
	180 000 \$	0 \$	0 \$	180 000 \$
	161 242 \$	161 242 \$	0 \$	0 \$
	494 935 \$	344 000 \$	45 935 \$	105 000 \$
Sous-total	5 025 138 \$	4 129 193 \$	45 935 \$	850 010 \$
Ministère de la Justice				
<ul style="list-style-type: none"> • Centres d'aide aux victimes d'acte criminel • SOS Violence conjugale • Association des femmes autochtones du Québec 	4 993 069 \$	10 100 \$	4 794 956 \$	188 013 \$
	300 521 \$	0 \$	300 521 \$	0 \$
	21 500 \$	0 \$	21 500 \$	0 \$
Sous-total	5 315 090 \$	10 100 \$	5 116 977 \$	188 013 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux				
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) (ministère et agences régionales) 	327 497 059 \$	265 320 693 \$	48 074 432 \$	14 101 934 \$
Sous-total	327 497 059 \$	265 320 693 \$	48 074 432 \$	14 101 934 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux (Secrétariat aux aînés)				
<ul style="list-style-type: none"> • Engagés dans l'action pour les aînés* 	1 101 000 \$	0 \$	0 \$	1 101 000 \$
Sous-total	1 101 000 \$	0 \$	0 \$	1 101 000 \$

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Mission globale (\$)	Ententes de service (\$)	Projets ponctuels (\$)
Ministère de la Sécurité publique				
• Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité	1 032 587 \$	0 \$	0 \$	1 032 587 \$
• Programme de financement des ressources communautaires (volets : hébergement, suivi en milieu ouvert, coûts marginaux, sensibilisation et conscientisation, travaux compensatoires)	13 509 053 \$	0 \$	13 498 458 \$	10 595 \$
• Programme de financement conjoint Bureau d'assurance du Canada et ministère de la Sécurité publique*	0 \$			0 \$
• Autres	142 000 \$	142 000 \$		
Sous-total	14 683 640 \$	142 000 \$	13 498 458 \$	1 043 182 \$
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (Affaires municipales)				
• Fonds de développement de la Métropole*	290 900 \$	0 \$	0 \$	290 900 \$
Sous-total	290 900 \$	0 \$	0 \$	290 900 \$
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (Secrétariat au loisir et au sport)				
• Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs	2 247 586 \$	2 247 586 \$	0 \$	0 \$
• Programme d'assistance financière aux camps de vacances	3 527 700 \$	0 \$	2 853 557 \$	674 143 \$
• Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir	1 892 728 \$	1 706 593 \$	0 \$	186 135 \$
• Engagement jeunesse	500 000 \$	0 \$	0 \$	500 000 \$
• Soutien à l'action communautaire	1 245 000 \$	1 245 000 \$	0 \$	0 \$
• Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	3 918 914 \$	3 918 914 \$	0 \$	0 \$
• Programme de soutien au développement de l'excellence sportive	7 289 100 \$	0 \$	0 \$	7 289 100 \$
• Programme de soutien aux événements sportifs	345 400 \$	0 \$	0 \$	345 400 \$
• Autres	60 000 \$	0 \$	0 \$	60 000 \$
Sous-total	21 026 428 \$	9 118 093 \$	2 853 557 \$	9 054 778 \$
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration				
• Fonds d'initiatives régionales en immigration (FIRI)*	373 892 \$	0 \$	0 \$	373 892 \$
• Programme de soutien à l'insertion en emploi (PSIE)	1 908 000 \$	0 \$	1 908 000 \$	0 \$
• Programme d'accueil et d'établissement des immigrants (PAEI)	4 534 400 \$	0 \$	4 534 400 \$	0 \$
• Programme de soutien à la participation civique (PSPC)	1 761 480 \$	0 \$	0 \$	1 761 480 \$
• Programme de soutien à des projets d'intégration (SPI)	111 500 \$	0 \$	0 \$	111 500 \$
• Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes oeuvrant dans la mission du MRCI (PRSOCA)	1 681 094 \$	1 681 094 \$	0 \$	0 \$
Sous-total	10 370 366 \$	1 681 094 \$	6 442 400 \$	2 246 872 \$

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Mission globale (\$)	Ententes de service (\$)	Projets ponctuels (\$)
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (Secrétariat à la condition féminine)				
• Programme de soutien financier À égalité pour décider*	920 000 \$	0 \$	0 \$	920 000 \$
Sous-total	920 000 \$	0 \$	0 \$	920 000 \$
Ministère des Relations internationales				
• Programme «Québec sans frontières»	3 477 010 \$	45 000 \$	85 000 \$	3 347 010 \$
• Programme de sensibilisation du public	325 000 \$	0 \$	180 000 \$	145 000 \$
• Programme québécois de développement international	2 634 406 \$	130 000 \$	0 \$	2 504 406 \$
• Programme d'appui à la mission d'éducation des OCI	502 610 \$	502 610 \$	0 \$	0 \$
Sous-total	6 939 026 \$	677 610 \$	265 000 \$	5 996 416 \$
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (Recherche)				
• Programme de soutien aux intervenants majeurs en diffusion de la science et de la technologie	70 000 \$	70 000 \$	0 \$	0 \$
• Programme de soutien aux organismes nationaux de loisir scientifique	579 200 \$	579 200 \$	0 \$	0 \$
• Programme de soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique	554 900 \$	554 900 \$	0 \$	0 \$
• Mesure-pilote de soutien à l'innovation sociale*	70 000 \$	0 \$	0 \$	70 000 \$
Sous-total	1 274 100 \$	1 204 100 \$	0 \$	70 000 \$
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (Régions)				
• Fonds conjoncturel de développement (FCD)*	9 000 \$	0 \$	0 \$	9 000 \$
Sous-total	9 000 \$	0 \$	0 \$	9 000 \$
Office de la protection du consommateur				
• Programme d'aide aux organismes de protection du consommateur	320 000 \$	320 000 \$	0 \$	0 \$
Sous-total	320 000 \$	320 000 \$	0 \$	0 \$
Office des personnes handicapées du Québec				
• Programme de soutien aux organismes de promotion	98 953 \$	25 000 \$	0 \$	73 953 \$
• Semaine québécoise des personnes handicapées	55 000 \$	0 \$	0 \$	55 000 \$

MINISTÈRE/ORGANISME GOUVERNEMENTAL	Total (\$)	Mission globale (\$)	Ententes de service (\$)	Projets ponctuels (\$)
• Programme de subventions à l'expérimentation*	170 641 \$	0 \$	0 \$	170 641 \$
Sous-total	324 594 \$	25 000 \$	0 \$	299 594 \$
Secrétariat à la jeunesse				
• Soutien aux forums jeunesse régionaux	1 620 648 \$	0 \$	1 617 648 \$	3 000 \$
• Autres	269 030 \$	0 \$	0 \$	269 030 \$
Sous-total	1 889 678 \$	0 \$	1 617 648 \$	272 030 \$
Secrétariat aux affaires autochtones				
• Soutien à des organismes communautaires du milieu autochtone	1 126 728 \$	1 126 728 \$	0 \$	0 \$
• Projets de développement social, culturel ou économique à portée communautaire	28 900 \$	0 \$	0 \$	28 900 \$
• Fonds de développement pour les Autochtones (FDA)*	4 280 000 \$	0 \$	0 \$	4 280 000 \$
Sous-total	5 435 628 \$	1 126 728 \$	0 \$	4 308 900 \$
Société d'habitation du Québec				
• Programme d'aide aux organismes communautaires en habitation (PAOC)	1 440 398 \$	1 440 398 \$	0 \$	0 \$
• Programme AccèsLogis (contribution au secteur)	1 318 932 \$	0 \$	1 318 932 \$	0 \$
Sous-total	2 759 330 \$	1 440 398 \$	1 318 932 \$	0 \$
Société de l'assurance automobile du Québec				
• Ententes de service relatives au soutien communautaire des personnes accidentées de la route	2 199 780 \$	0 \$	2 199 780 \$	0 \$
Sous-total	2 199 780 \$	0 \$	2 199 780 \$	0 \$
GRAND TOTAL	587 120 787 \$	323 077 629 \$	214 778 343 \$	49 264 815 \$

100%

55%

37%

8%

***2. Sommaire du soutien financier gouvernemental
par ministère et organisme gouvernemental
de 1996-1997 à 2004-2005,***

**2. SOMMAIRE DU SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL DE 1996-1997 À 2004-2005,
PAR MINISTÈRE ET ORGANISME GOUVERNEMENTAL**

M/O	ANNÉES FINANCIÈRES								
	1996-1997 (\$)	1997-1998 (\$)	1998-1999 (\$)	1999-2000 (\$)	2000-2001 (\$)	2001-2002 (\$)	2002-2003 (\$)	2003-2004 (\$)	2004-2005 (\$)
Ministère de l'Éducation ¹ Total du ministère	13 816 351	13 816 351	13 846 215	15 350 945	17 663 150	19 683 541	20 198 082	13 425 779	13 940 600
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ²									
• <i>Emploi-Québec</i> ³	22 447 045	30 516 590	124 448 252	122 005 393	130 330 978	131 056 498	133 031 482	137 305 167	141 848 004
• <i>Famille</i> ⁴	96 500	96 500	156 500	500 000	988 000	1 500 000	1 750 000	1 172 000	15 898 551
• <i>Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec</i>	5 681 319	9 319 521	12 420 800	13 366 500	12 904 000	14 403 300	16 868 689	21 516 568	21 015 414
• <i>Solidarité sociale</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	15 920 650
Total du ministère	28 224 864	39 932 611	137 025 552	135 871 893	144 222 978	146 959 798	151 650 171	159 993 735	194 682 619
Ministère de l'Environnement ⁵ Total du ministère	1 385 350	2 026 500	1 923 684	2 619 000	1 465 000	2 825 144	4 819 294	6 320 516	6 287 395
Ministère de la Culture et des Communications	4 316 830	4 226 730	4 745 411	4 401 182	5 339 669	5 335 935	5 259 966	5 025 138	5 248 671
• <i>Conseil des arts et des lettres du Québec</i> ⁶	-	-	-	-	-	-	-	-	880 648
Total du ministère	4 316 830	4 226 730	4 745 411	4 401 182	5 339 669	5 335 935	5 259 966	5 025 138	6 129 319
Ministère de la Justice	1 035 000	1 290 000	1 315 000	1 558 000	1 505 000	2 094 831	2 856 278	5 315 090	6 710 359
• <i>Office de la protection du consommateur</i>	495 400	495 400	495 400	495 400	495 400	495 400	512 500	320 000	144 000
Total du ministère	1 530 400	1 785 400	1 810 400	2 053 400	2 000 400	2 590 231	3 368 778	5 635 090	6 854 359
Ministère de la Santé et des Services sociaux ⁷	150 221 299	181 298 066	199 605 323	212 565 423	245 700 013	253 696 053	289 927 524	327 497 059	335 719 280
• <i>Office des personnes handicapées du Québec</i> ⁸	3 126 279	3 287 063	3 553 800	3 735 500	3 709 600	5 173 711	5 675 708	324 594	348 117
• <i>Secrétariat aux aînés</i> ⁹	-	-	-	-	-	999 450	1 075 000	1 101 000	932 000
Total du ministère	153 347 578	184 585 129	203 159 123	216 300 923	249 409 613	259 869 214	296 678 232	328 922 653	336 999 397
Ministère de la Sécurité publique Total du ministère	11 345 675	11 418 300	12 582 505	16 838 500	16 884 636	18 054 445	14 829 048	14 683 640	15 243 545
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ¹⁰									
• <i>Affaires municipales</i>	1 092 613	1 476 000	1 963 900	1 392 000	1 702 000	1 345 000	1 405 000	290 900	620 000
• <i>Secrétariat au loisir et au sport</i> ¹¹	17 467 609	12 301 344	5 772 000	6 783 947	8 382 545	9 483 935	9 439 049	21 026 428	21 470 933
• <i>Société d'habitation du Québec</i> ¹²	995 000	1 300 000	1 300 000	1 549 000	1 696 000	1 956 194	1 932 921	2 759 330	3 347 392
Total du ministère	19 555 222	15 077 344	9 035 900	9 724 947	11 780 545	12 785 129	12 776 970	24 076 658	25 438 325

M/O	ANNÉES FINANCIÈRES								
	1996-1997 (\$)	1997-1998 (\$)	1998-1999 (\$)	1999-2000 (\$)	2000-2001 (\$)	2001-2002 (\$)	2002-2003 (\$)	2003-2004 (\$)	2004-2005 (\$)
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ¹³	8 600 000	7 484 738	10 138 755	9 787 012	9 382 358	11 896 813	9 292 187	10 370 366	10 948 755
• <i>Secrétariat à la condition féminine</i> ¹⁴	-	-	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	920 000	934 200
Total du ministère	8 600 000	7 484 738	10 138 755	10 787 012	10 382 358	12 896 813	10 292 187	11 290 366	11 882 955
Ministère des Relations internationales	1 265 195	3 814 051	4 450 667	4 330 485	5 073 023	4 717 532	6 529 113	6 939 026	6 162 855
Total du ministère	1 265 195	3 814 051	4 450 667	4 330 485	5 073 023	4 717 532	6 529 113	6 939 026	6 162 855
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ¹⁵									
• <i>Ressources naturelles</i>	-	-	-	-	-	-	54 000	-	-
• <i>FAPAQ</i> ¹⁶	-	-	-	-	1 344 000	544 351	217 804	-	-
Total du ministère	-	-	-	-	1 344 000	544 351	271 804	-	-
Ministère des Transports ¹⁷	-	45 000	15 000	-	-	-	-	-	-
• <i>Société de l'assurance automobile du Québec</i>	-	1 346 666	1 526 980	1 540 723	1 721 910	1 782 395	1 838 658	2 199 780	2 270 170
Total du ministère	-	1 391 666	1 541 980	1 540 723	1 721 910	1 782 395	1 838 658	2 199 780	2 270 170
Ministère du Conseil exécutif									
• <i>Secrétariat à la jeunesse</i>	-	-	-	-	-	-	-	1 889 678	1 312 104
• <i>Secrétariat aux affaires autochtones</i> ¹⁸	323 250	508 000	410 000	675 625	710 000	919 424	414 310	5 435 628	1 300 074
• <i>Secrétariat du Conseil du trésor</i> ¹⁹	-	-	-	-	-	-	-	-	361 189
Total du ministère	323 250	508 000	410 000	675 625	710 000	919 424	414 310	7 325 306	2 973 367
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ²⁰									
• <i>Recherche</i>	-	-	-	-	-	-	301 000	1 274 100	1 412 687
• <i>Régions</i> ²¹	3 863 071	8 969 128	4 016 909	4 449 947	4 570 216	4 342 320	1 268 440	9 000	873 812
Total du ministère	3 863 071	8 969 128	4 016 909	4 449 947	4 570 216	4 342 320	1 569 440	1 283 100	2 286 499
Pourcentage de croissance		19,2%	37,2%	5,0%	11,2%	4,4%	7,5%	10,7%	7,5%
TOTAL	247 573 786	295 035 948	404 687 101	424 944 582	472 567 498	493 306 272	530 496 053	587 120 787	631 151 405

Note : En 1998-1999, on note une hausse importante du soutien financier. Ceci est attribuable à la création d'Emploi-Québec suite à la récupération des Fonds fédéraux en matière de développement du marché du travail.

Notes au tableau 2

- (1) La baisse importante du soutien financier en 2003-2004 est attribuable au fait que le financement versé aux organismes communautaires a été dirigé vers d'autres ministères suite à la concentration du soutien financier et le transfert des organismes communautaires vers un seul ministère d'attache. En février 2005, suite au remaniement ministériel, ce Ministère s'est vu confier une nouvelle mission soit celle du loisir et du sport; ainsi il est devenu le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- (2) À la suite du remaniement ministériel de février 2005, le ministère a changé d'appellation pour devenir le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La mission Famille qui y était rattachée a été retirée et placée sous la responsabilité d'un nouveau ministère.
- (3) Pour 1996-1997 et 1997-1998, les sommes en cause concernent les services externes de main-d'œuvre, les entreprises d'insertion et quelques CJE ayant conclu des ententes de service spécialisées dans le domaine de l'emploi avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES). Le montant de financement des CJE par le MES inclut une partie des sommes auparavant versées par le SACA. En 1998, Emploi-Québec a été créé à la suite de la récupération, par le gouvernement du Québec, des Fonds fédéraux en matière de développement du marché du travail. Ainsi, pour les données financières 1998-1999 et subséquentes, les sommes indiquées concernent essentiellement des ententes de service avec des organismes communautaires spécialisés qui offrent les mesures Services d'aide en emploi, Projets de préparation à l'emploi et un volet de la Mesure de formation et le financement accordé aux Carrefours jeunesse-emploi.

Toutes les données financières excluent les sommes attribuées dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (celui-ci a pris fin le 31 mars 2004) et les subventions salariales destinées à des individus et qui transitent par des organismes communautaires.
- (4) En 2003-2004, le ministère de la Famille a été fusionné avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour devenir le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. En février 2005, suite à un remaniement ministériel, la mission Famille a été retirée de celui-ci et il est devenu un nouveau ministère soit le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. La hausse importante du soutien financier en 2004-2005 est attribuable au transfert du 1^{er} avril 2004 des organismes communautaires Famille provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- (5) En 1999-2000, le ministère de l'Environnement et de la Faune a changé d'appellation pour devenir le ministère de l'Environnement et Société de la faune et des parcs du Québec. À compter de 2000-2001, on retrouve le ministère de l'Environnement et la Société de la faune et des parcs du Québec en deux entités distinctes. En février 2005, suite au remaniement ministériel, le ministère de l'Environnement a changé d'appellation pour devenir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- (6) En 2004-2005, le Conseil des arts et des lettres du Québec est pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale.
- (7) L'écart important, entre les années financières 1999-2000 et 2000-2001, s'explique par le fait qu'en 2000-2001, des crédits additionnels de 1 870 000 \$ (récurrents) ont été consentis suite à la Marche des femmes et 11 554 219 \$ (non récurrents) ont été versés à des organismes communautaires en vertu de la Loi 160, suite au conflit de travail impliquant la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec. De plus, pour les années antérieures à 2002-2003, les données fournies au SACA étaient sous-estimées puisque le MSSS n'était pas en mesure d'identifier les sommes provenant d'autres sources telles que : santé publique, fonds affectés, programmes clientèle. Par ailleurs, mentionnons qu'au 1^{er} avril 2004 une somme de 10 849 962 \$ a été transférée du MSSS vers le MESSF suite au transfert des organismes communautaires Famille principalement.
- (8) La baisse importante du soutien financier en 2003-2004 est attribuable au fait que le financement versé aux organismes communautaires a été dirigé vers d'autres ministères suite à la concentration du soutien financier et au transfert des organismes communautaires vers un seul ministère d'attache.
- (9) En 2004-2005, le Secrétariat aux aînés était sous la responsabilité du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. En février 2005, suite au remaniement ministériel, celui-ci fait partie du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.
- (10) À la suite du remaniement ministériel du 18 février 2005, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir est devenu le ministère des Affaires municipales et des Régions.
- (11) Les programmes d'assistance financière en loisir et en sport étaient sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales jusqu'au début de l'année 1999, puis transférés au ministère de l'Éducation jusqu'à la fin de l'année 1999. Ils ont ensuite été sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux au cours de l'année 2000. En mars 2001, le Secrétariat au loisir et au sport relevait du ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport. En 2003-2004, il est de nouveau placé sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales. Ce dernier se nomme maintenant le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. En février 2005, le Secrétariat au loisir et au sport est placé sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Note au tableau 2 (suite)

- (12) En 2003-2004, la Société d'habitation du Québec était sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. En février 2005, suite au remaniement ministériel, ce dernier relève du nouveau ministère des Affaires municipales et des Régions.
- (13) Suite à un ajustement de la part du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), le montant indiqué pour l'année financière 2001-2002 aurait dû se lire 9 972 760 \$ et non 11 896 813 \$. Ce nouveau total correspond uniquement aux sommes versées à l'action communautaire excluant les sommes versées par anticipation. De plus, en février 2005, suite au remaniement ministériel, le Ministère a changé d'appellation pour devenir le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- (14) En 2003-2004, le Secrétariat à la condition féminine a accordé 80 000 \$ à des comités de condition féminine de Conseils régionaux de développement qui ne sont pas considérés comme des organismes communautaires. Toutefois, ce montant ainsi que l'argent versé aux organismes communautaires totalisent un budget de 1 M\$. Depuis février 2005, suite à un remaniement ministériel, le Secrétariat n'est plus sous la responsabilité du MRCI. Ainsi, il fait partie du nouveau ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.
- (15) En 2003-2004, le ministère des Ressources naturelles a changé d'appellation pour devenir le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. En février 2005, il est devenu le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Par ailleurs, celui-ci n'est plus considéré puisque son programme de soutien financier est terminé.
- (16) À compter de 2003-2004, la Société de la faune et des parcs du Québec est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Toutefois, ce dernier n'est plus considéré au présent document puisque son programme est terminé. Prendre note que la Société a été abolie à l'été 2004 et que les parties «Faune» et «Parcs» ont été scindées pour être annexées respectivement au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- (17) Depuis mars 2000, l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) a acquis la Ligue de sécurité du Québec (LSQ), laquelle est devenue une direction technique de l'AQTR. De par la nature de ses activités, l'AQTR n'est pas considérée comme un organisme communautaire. C'est pourquoi, à compter de 1999-2000, les sommes allouées à la LSQ ne sont plus considérées au présent document.
- (18) La baisse importante du soutien financier en 2004-2005 est due au fait que le Fonds de développement pour les Autochtones (FDA) est terminé. Toutefois, les organismes communautaires avaient jusqu'au 31 mars 2004 pour réserver un montant de l'enveloppe budgétaire allouée pour le Fonds et par la suite, ces organismes ont deux ans pour présenter leur projet. Par conséquent, des sommes pourraient être versées ultérieurement.
- (19) En 2004-2005, le Secrétariat du Conseil du trésor est pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale.
- (20) Pour 2002-2003, les programmes d'assistance financière étaient sous la responsabilité du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. En 2003-2004, jusqu'en février 2005, les parties «Économie» et «Recherche» relèvent du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Par la suite, ce Ministère est devenu le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
- (21) Jusqu'à 1998-1999, le ministère des Régions se nommait le Secrétariat au développement des régions (SDR). À compter de 1999-2000, celui-ci est devenu le ministère des Régions. En 2003-2004, le ministère des Régions (MREG) a été fusionné au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. En février 2005, la mission «Régions» du ministère a été transférée sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et des Régions.

3. Soutien financier régional versé de 2000-2001 à 2004-2005

3.1 Sigles utilisés dans les tableaux de ventilation par région

- **CALQ** : Conseil des arts et des lettres du Québec
- **EQ** : Emploi-Québec
- **FAPAQ** : Société de la faune et des parcs du Québec
- **MAMM** : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
- **MAMSL** : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
- **MCC** : Ministère de la Culture et des Communications
- **MCE** : Ministère du Conseil exécutif
- **MDERR** : Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
- **MENV** : Ministère de l'Environnement
- **MEQ** : Ministère de l'Éducation
- **MESS** : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- **MESSF** : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
- **MFE** : Ministère de la Famille et de l'Enfance
- **MFER** : Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche
- **MJQ** : Ministère de la Justice
- **MRCI** : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- **MREG** : Ministère des Régions
- **MRI** : Ministère des Relations internationales
- **MRN** : Ministère des Ressources naturelles
- **MSP** : Ministère de la Sécurité publique
- **MSSS** : Ministère de la Santé et des Services sociaux
- **MTQ** : Ministère des Transports du Québec
- **OPC** : Office de la protection du consommateur
- **OPHQ** : Office des personnes handicapées du Québec
- **SA** : Secrétariat aux aînés
- **SAA** : Secrétariat aux affaires autochtones
- **SAAQ** : Société de l'assurance automobile du Québec
- **SACA** : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
- **SAJ** : Secrétariat à la jeunesse
- **SCF** : Secrétariat à la condition féminine
- **SCT** : Secrétariat du Conseil du trésor
- **SHQ** : Société d'habitation du Québec
- **SLS** : Secrétariat au loisir et au sport

3.2 LISTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

- **01** Bas-Saint-Laurent
- **02** Saguenay–Lac-Saint-Jean
- **03** Capitale-Nationale
- **04** Mauricie
- **05** Estrie
- **06** Montréal
- **07** Outaouais
- **08** Abitibi-Témiscamingue
- **09** Côte-Nord
- **10** Nord-du-Québec
- **11** Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- **12** Chaudière-Appalaches
- **13** Laval
- **14** Lanaudière
- **15** Laurentides
- **16** Montérégie
- **17** Centre-du-Québec

3.3 SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL 2000-2001

RÉPARTITION RÉGIONALE (en dollars)

RÉGIONS																			
M/O	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17 ⁽¹⁾	Central**	TOTAL
EQ	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	130 330 978	130 330 978 \$ ⁽²⁾
FAPAQ	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	1 344 000	1 344 000 \$
MAMM	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	1 702 000	1 702 000 \$
MCC	189 617	216 303	544 590	147 191	151 223	1 919 909	191 578	223 632	523 786	267 970	188 198	127 570	15 310	136 290	113 592	191 360	191 550	0	5 339 669 \$
MENV	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	1 465 000	1 465 000 \$
MEQ	640 677	903 542	1 609 215	717 250	750 129	5 459 721	604 870	495 099	365 847	122 302	454 621	780 061	447 200	774 460	729 741	2 199 451	608 964	0	17 663 150 \$
MFE	10 000	52 000	65 000	95 000	42 000	76 000	98 000	35 000	19 000	17 000	30 000	45 000	20 000	27 000	70 000	127 000	15 000	145 000	988 000 \$
MJQ	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000	125 000	105 000	0	0	0	0	0	105 000	105 000	105 000	105 000	0	330 000	1 505 000 \$
MRCI	---	---	812 361	---	595 899	6 267 480	387 000	---	---	---	---	---	532 355	---	---	787 263	---	0	9 382 358 \$ ⁽³⁾
MREG	338 000	189 750	131 150	561 465	224 406	7 700	78 800	270 000	90 000	73 320	284 250	76 100	4 500	149 500	148 300	134 250	85 850	1 722 875	4 570 216 \$ ⁽⁴⁾
MRI	159 654	116 000	832 153	72 800	393 709	2 318 106	0	0	0	0	0	188 335	0	97 564	0	123 710	5 000	765 992	5 073 023 \$
MSP	603 282	958 245	2 950 178	1 307 311	1 456 009	4 677 986	829 929	576 382	238 473	0	160 472	189 850	1 682 705	145 000	214 387	567 265	152 310	174 852	16 884 636 \$ ⁽⁵⁾
MSSS	9 341 389	7 473 779	24 666 122	16 986 344	9 444 501	60 149 411	16 625 005	6 429 246	4 727 127	1 260 988	6 106 083	9 827 682	7 573 125	11 241 605	11 876 583	34 009 287	1 549 765	6 411 971	245 700 013 \$ ⁽⁶⁾
OPC	18 650	30 500	53 000	31 000	42 250	136 000	15 000	12 000	28 000	0	7 000	15 000	8 500	20 500	22 000	29 000	27 000	0	495 400 \$
OPHQ	181 660	163 137	140 866	137 791	134 860	245 391	79 696	125 296	101 966	0	113 210	132 079	90 359	132 054	139 288	221 732	119 044	1 451 171	3 709 600 \$
SAA	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	710 000	710 000 \$
SAAQ	62 203	72 910	233 520	115 739	72 910	362 009	72 910	51 495	51 495	0	51 495	---	---	94 325	92 727	222 813	0	165 359	1 721 910 \$ ⁽⁷⁾
SACA	471 000	577 000	1 034 000	642 000	710 000	3 826 000	551 000	320 000	221 000	25 000	373 000	596 000	327 000	555 000	540 000	1 521 000	615 000	0	12 904 000 \$
SCF	110 000	50 000	95 000	50 000	75 000	160 000	30 000	50 000	79 000	0	30 000	65 000	0	36 000	60 000	60 000	50 000	0	1 000 000 \$
SHQ	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	1 696 000	1 696 000 \$
SLS	181 962	357 916	815 046	503 302	391 700	1 100 249	287 159	188 315	38 980	53 561	141 480	185 267	67 866	936 652	837 863	659 961	275 966	1 359 300	8 382 545 \$ ⁽⁸⁾
TOTAL	12 413 094	11 266 082	34 087 201	21 472 193	14 589 596	86 830 962	19 955 947	8 776 465	6 484 674	1 820 141	7 939 809	12 227 944	10 873 920	14 450 950	14 949 481	40 959 092	3 695 449	149 774 498	472 567 498 \$

Notes au tableau 3.3

- (1) Nunavik pour le MSSS, Centre-du-Québec pour les autres ministères et organismes gouvernementaux.
- (2) Recouvrant exclusivement les ententes de service avec des organismes communautaires spécialisés qui offrent les mesures Services d'aide à l'emploi, Projets de préparation à l'emploi et un volet de la mesure de formation et le financement accordé aux Carrefours jeunesse-emploi. Excluant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.
- (3) Aucun financement n'a été attribué au Fonds pour les jeunes des minorités visibles de même qu'aucun montant n'a été attribué à la Semaine québécoise de la citoyenneté en 2000-2001.
- (4) Les données relatives aux organismes communautaires qui ont bénéficié de ce programme sont surestimées, compte tenu qu'elles concernent l'ensemble des organismes à but non lucratif subventionnés et non pas uniquement les organismes communautaires.
- (5) Concernent les programmes de Mobilisation des collectivités, Partage des produits de la criminalité et ressources communautaires (achats de programme). À noter que pour ce dernier programme, le découpage des régions administratives n'est pas le même.
- (6) Incluant 1 870 000 \$ (récurrents) consentis à la Marche des femmes et 11 554 219 \$ (non récurrents) versés à des organismes communautaires en vertu de la loi 160, suite au conflit de travail impliquant la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec.
- (7) Le montant inscrit à la région 03 inclut le montant alloué à la région 12 de même que le montant inscrit pour la région 06 comprend celui alloué à la région 13.
- (8) À compter de 2000-2001, le budget du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap a été transféré au Programme des unités régionales de loisir et de sport.

* Le trait --- signifie que les données n'ont pas été rendues disponibles par région.

** Soutien financier accordé principalement aux organismes nationaux et/ou montants gérés centralement.

3.4 SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL 2001-2002

RÉPARTITION RÉGIONALE (en dollars)

RÉGIONS																			
M/O	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17 ⁽¹⁾	Central**	TOTAL
FAPAQ	15 000	20 000	72 655	37 000	40 000	16 000	53 990	31 054	10 000	10 000	27 400	87 597	5 000	9 500	11 300	70 855	27 000	0	544 351 \$ ⁽²⁾
MAMM	0	0	0	0	0	1 190 000	0	0	0	0	0	0	125 000	0	0	30 000	0	0	1 345 000 \$
MCC	166 751	187 622	520 340	174 582	154 488	1 646 994	187 858	230 727	566 911	374 300	172 986	112 547	15 300	119 777	98 585	174 507	86 660	345 000	5 335 935 \$ ⁽³⁾
MENV	101 400	124 942	440 934	80 250	127 738	565 981	108 250	96 000	79 000	0	79 330	82 390	112 800	111 800	86 353	184 479	65 000	378 497	2 825 144 \$ ⁽⁴⁾
MEQ	670 594	1 019 881	1 633 240	810 907	789 062	6 076 879	677 716	529 868	401 555	124 702	537 449	957 808	505 932	906 221	846 626	2 548 889	646 212	0	19 683 541 \$ ⁽⁵⁾
MESS	4 361 680	4 328 777	13 057 205	3 974 934	7 147 327	39 571 684	5 034 249	2 051 817	1 480 256	416 318	2 746 537	5 581 053	5 044 247	5 625 022	6 702 236	20 194 233	3 738 923	0	131 056 498 \$ ⁽⁶⁾
MFE	90 000	62 000	123 500	42 000	41 000	321 000	45 000	50 000	67 000	20 000	59 500	119 500	15 000	56 000	75 000	74 500	39 500	199 500	1 500 000 \$ ⁽⁷⁾
MJQ	138 338	138 533	138 028	138 183	138 238	498 138	138 453	68 193	83 028	0	2 863	0	138 138	138 522	138 138	138 038	0	60 000	2 094 831 \$
MRCI	0	0	784 440	0	640 896	6 294 461	465 050	0	0	0	0	0	470 339	0	0	773 108	0	2 468 519	11 896 813 \$ ⁽⁸⁾
MREG	532 895	232 000	84 300	372 200	234 000	16 025	267 607	66 600	134 650	0	325 443	30 750	9 500	320 850	213 500	150 200	351 500	1 000 300	4 342 320 \$ ⁽⁹⁾
MRI	0	205 070	597 252	175 000	146 039	2 347 247	0	0	0	0	0	152 144	21 829	127 850	0	345 351	19 750	580 000	4 717 532 \$ ⁽¹⁰⁾
MSP	636 490	1 165 606	2 621 106	870 625	1 076 002	5 337 770	815 316	491 302	277 097	446 450	392 194	670 910	284 843	636 365	1 101 624	776 273	267 972	186 500	18 054 445 \$
MSSS	9 482 516	8 217 579	26 728 423	12 852 470	9 762 177	67 108 153	17 092 000	7 144 098	5 532 905	1 408 914	6 438 899	9 395 629	7 267 674	12 143 002	12 538 028	34 318 435	6 265 151	0	253 696 053 \$
OPC	18 650	30 500	68 000	58 000	42 250	173 500	15 000	12 000	28 000	0	7 000	0	0	42 500	0	0	0	0	495 400 \$ ⁽¹¹⁾
OPHQ	250 754	264 770	227 499	231 424	216 493	375 657	113 329	194 929	159 599	0	166 843	197 712	131 992	205 687	224 921	349 998	180 677	1 681 427	5 173 711 \$
SA	59 750	38 640	38 830	39 500	52 800	254 060	33 800	48 200	21 030	42 900	40 450	101 840	0	112 050	0	90 900	24 700	0	999 450 \$ ⁽¹²⁾
SAA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	919 424	919 424 \$
SAAQ	63 758	74 733	148 402	118 633	74 733	281 077	74 733	61 500	52 782	0	61 500	90 956	89 982	96 683	95 046	228 384	0	169 493	1 782 395 \$
SACA	521 000	574 000	1 140 000	829 000	801 000	4 273 300	594 000	413 000	220 000	30 000	424 000	628 000	245 000	638 000	529 000	1 714 000	830 000	0	14 403 300 \$
SCF	129 000	0	93 000	35 000	121 000	86 738	35 000	35 000	80 000	35 000	40 000	123 262	0	35 000	66 000	54 000	32 000	0	1 000 000 \$
SHQ	60 200	79 700	159 900	22 500	38 750	534 550	60 000	47 700	47 700	0	47 700	81 900	29 700	40 950	0	222 500	26 250	456 194	1 956 194 \$ ⁽¹³⁾
SLS	211 419	349 340	1 045 394	449 825	400 150	1 489 404	379 295	194 766	37 450	79 407	120 042	175 998	114 508	855 299	900 229	708 751	349 858	1 622 800	9 483 935 \$ ⁽¹⁴⁾
TOTAL	17 510 195 \$	17 113 693 \$	49 722 448 \$	21 312 033 \$	22 044 143 \$	138 458 618 \$	26 190 646 \$	11 766 754 \$	9 278 963 \$	2 987 991 \$	11 690 136 \$	18 589 996 \$	14 626 784 \$	22 221 078 \$	23 626 586 \$	63 147 401 \$	12 951 153 \$	10 067 654 \$	493 306 272 \$

Notes au tableau 3.4

- (1) Nunavik pour le MSSS, Centre-du-Québec pour les autres ministères et organismes gouvernementaux.
- (2) À compter de 2001-2002, le Programme de soutien financier Festival de pêche (jadis Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau Pêche en ville) n'est plus pris en considération suite à l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.
- (3) Incluant 300 000 \$ provenant du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome accordés au MCC dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.
- (4) À compter de 2001-2002, les Conseils régionaux de l'environnement et le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement sont pris en considération.
- (5) Incluant 250 000 \$ provenant du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome accordés au MEQ dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.
- (6) À compter de mars 2001, Emploi-Québec a été fusionné avec le ministère de la Solidarité sociale et porte maintenant le nom de ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Excluant les sommes attribuées dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Incluant également des entreprises d'entraînement qui sont des OSBL (mesure MFOR).
- (7) Incluant 500 000 \$ provenant du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome accordés au MFE dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.
- (8) À compter de 2001-2002, un nouveau programme est en vigueur soit le Programme de soutien à des projets d'intégration.
Suite à un ajustement transmis en 2003-2004, de la part du MRCL, le montant indiqué aurait dû se lire 9 972 760 \$ et non 11 896 813 \$. Ce nouveau total correspond uniquement aux sommes versées à l'action communautaire excluant les sommes versées par anticipation.
- (9) Les données relatives aux organismes communautaires qui ont bénéficié de ce programme sont surestimées, compte tenu qu'elles concernent l'ensemble des organismes à but non lucratif subventionnés et non pas uniquement les organismes communautaires.
- (10) À compter de 2001-2002, le Programme d'appui à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) a changé de nom pour Programme de sensibilisation du public.
- (11) Le montant inscrit à la région 03 inclut les montants versés pour la région 12. Celui de la région 04 comprend ceux alloués à la région 17. Le montant de la région 06 regroupe ceux des régions 13 et 16, de même que le montant de la région 15 renferme ceux accordés pour la région 14.
- (12) Le Secrétariat aux aînés est pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en raison du programme de soutien financier Engagés dans l'action pour les aînés.
- (13) À compter de 2001-2002, le Programme d'habitation à loyer modique n'est plus pris en considération suite à l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.
- (14) Suite à l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, les programmes suivants ne sont plus pris en considération à compter de 2001-2002 :
 - Programme d'assistance financière aux clubs quads (véhicules tout terrain);
 - Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes;
 - Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale;
 - Programme Chantiers jeunesse;
 - Programme de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir à l'intention des personnes handicapées.

** Soutien financier accordé principalement aux organismes nationaux et/ou montants gérés centralement.

3.5 SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL 2002-2003

RÉPARTITION RÉGIONALE (en dollars)

RÉGIONS																			
M/O	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17 ⁽¹⁾	Central	TOTAL
FAPAQ	10 400	0	62 904	12 000	17 500	0	0	0	0	15 000	15 000	15 000	25 000	15 000	0	30 000	0	0	217 804 \$
MAMM	0	0	0	0	0	980 000	0	0	0	0	0	0	140 000	285 000	0	0	0	0	1 405 000 \$
MCC	157 329	186 702	542 079	116 232	204 822	1 518 404	159 819	222 576	544 938	422 978	160 345	95 828	0	115 259	84 314	193 735	52 105	482 501	5 259 966 \$
MENV	128 667	288 129	884 907	124 440	217 572	1 222 256	101 100	183 225	137 048	0	247 547	213 346	168 788	162 848	181 730	396 307	161 384	0	4 819 294 \$ ⁽²⁾
MEQ	687 634	986 798	1 550 486	828 807	717 590	6 427 139	695 110	542 825	425 755	122 302	544 196	1 001 208	513 161	954 151	840 023	2 675 705	685 192	0	20 198 082 \$
MESS	4 649 223	4 614 315	13 394 552	4 059 677	7 023 291	38 360 902	4 950 418	2 271 122	2 235 676	615 551	2 872 248	6 279 400	5 047 830	5 617 991	7 061 057	20 326 552	3 651 677	0	133 031 482 \$ ⁽³⁾
MFE	56 000	74 000	146 000	90 000	81 000	485 000	78 000	50 000	62 000	36 000	68 000	57 500	55 000	88 000	103 000	171 000	49 500	0	1 750 000 \$ ⁽⁴⁾
MFER	0	0	50 000	0	0	251 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 000 \$ ⁽⁵⁾
MJQ	176 087	174 182	203 679	204 857	181 441	543 395	220 146	159 603	156 230	0	50 000	0	189 848	190 118	163 532	183 160	0	60 000	2 856 278 \$
MRCI	13 500	97 000	657 500	79 500	437 300	5 926 856	474 800	23 000	0	0	5 000	37 000	167 000	113 000	219 500	637 950	203 281	200 000	9 292 187 \$ ⁽⁶⁾
MREG	27 227	135 000	678 336	12 500	80 000	25 000	10 000	20 000	0	0	60 000	0	0	110 377	50 000	20 000	40 000	0	1 268 440 \$ ⁽⁷⁾
MRI	0	386 544	1 148 374	237 583	371 518	3 112 725	0	0	0	0	0	93 499	0	173 103	47 183	248 100	115 484	595 000	6 529 113 \$ ⁽⁸⁾
MRN	0	0	44 000	0	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 000 \$ ⁽⁹⁾
MSP	508 902	990 638	2 213 227	715 169	763 056	4 509 360	677 848	446 176	187 542	406 500	177 998	639 257	224 166	106 229	1 278 365	742 595	242 020	0	14 829 048 \$ ⁽¹⁰⁾
MSSS	10 813 131	11 270 655	29 315 068	11 927 639	10 289 912	76 832 128	17 912 873	8 239 819	5 623 127	3 239 201	7 497 736	10 926 392	8 682 719	13 823 088	13 679 482	40 499 042	9 355 512	0	289 927 524 \$ ⁽¹¹⁾
OPC	18 650	30 500	69 000	69 600	42 250	176 000	15 000	12 000	30 000	0	7 000	0	0	42 500	0	0	0	0	512 500 \$
OPHQ	279 280	282 033	242 762	248 687	245 756	421 183	130 592	212 192	173 862	0	181 106	222 975	152 255	228 950	260 184	397 524	197 940	1 798 427	5 675 708 \$
SA	52 000	49 500	83 500	65 000	75 000	200 000	41 500	53 000	32 500	30 000	45 000	45 000	48 000	67 000	40 500	114 500	33 000	0	1 075 000 \$
SAA	0	1 000	173 000	4 500	0	191 000	0	1 000	30 000	2 000	0	0	0	11 810	0	0	0	0	414 310 \$
SAAQ	65 671	76 975	246 539	122 192	76 974	466 907	76 975	63 345	54 366	0	63 345	0	92 654	99 583	97 897	235 235	0	0	1 838 658 \$
SACA	609 737	676 458	1 410 130	880 067	1 087 619	4 939 175	612 197	462 247	272 397	30 000	377 000	733 000	314 000	751 676	611 000	2 076 686	1 025 300	0	16 868 689 \$
SCF	112 000	14 425	117 500	57 500	69 000	134 000	57 000	44 500	68 000	0	34 000	108 575	33 000	31 500	33 000	33 000	53 000	0	1 000 000 \$
SHQ	63 892	90 421	259 809	25 666	48 724	825 667	74 801	46 158	44 246	0	44 672	73 267	37 914	29 874	0	232 064	35 746	0	1 932 921 \$
SLS	146 002	338 930	1 438 496	382 484	438 390	3 170 722	394 701	179 957	28 752	75 000	161 965	203 057	81 087	703 779	781 172	558 108	356 447	0	9 439 049 \$ ⁽¹²⁾
TOTAL	18 575 332	20 764 205	54 931 848	20 264 100	22 468 715	150 718 819	26 682 880	13 232 745	10 116 439	4 994 532	12 612 158	20 744 304	15 972 422	23 720 836	25 531 939	69 771 263	16 257 588	3 135 928	530 496 053 \$

Notes au tableau 3.5

- (1) Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, les régions 04 et 17 sont comprises à l'intérieur de la région sociosanitaire 04 - Mauricie et Centre-du-Québec . Pour les besoins de ce document, les montants versés à la région 17 ont été isolés et inscrits à cette région. De plus, la région 17 est le Nunavik pour le MSSS. Cependant, les montants octroyés au Nunavik ont été comptabilisés à la région 10.
- (2) Le Programme de soutien à la mission des organismes nationaux s'appelait, en 2001-2002, Programme de financement statutaire des groupes nationaux (PFS). De plus, un programme d'aide financière ad hoc est en vigueur pour 2002-2003, soit le Programme de soutien financier pour la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.
- (3) Incluant des entreprises d'entraînement qui sont des OSBL (mesure MFOR). Excluant les sommes attribuées dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.
- (4) À noter qu'une portion des sommes versées correspond au programme de soutien financier 2001-2002 qui a été déboursée en 2002-2003, soit un montant de 250 000 \$.
- (5) Pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en raison des programmes de soutien financier, Soutien aux intervenants majeurs au chapitre de la promotion des carrières scientifiques et Soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale.
- (6) Nouveau programme en vigueur à compter de 2002-2003, il s'agit du Programme de reconnaissance à un regroupement national d'organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). Par ailleurs, à compter de 2002-2003, deux programmes de soutien financier se sont terminés: Programme d'aide à la francisation des immigrants (PAFI) et Programme de francisation en milieu de travail (PFMT).
- (7) L'écart important entre l'année 2001-2002 et 2002-2003 s'explique par le fait, que pour les années antérieures à 2002-2003, les données fournies au SACA étaient surestimées puisque le MREG n'était pas en mesure d'identifier la proportion des organismes communautaires qui recevaient du financement dans le cadre du Fonds conjoncturel. En 2002-2003, le MREG a procédé à un examen plus approfondi lui permettant de cibler les organismes communautaires qui ont reçu un soutien financier dans le cadre de ce programme.
- (8) À compter de 2002-2003, un nouveau programme a été créé, il s'agit du Programme d'appui à la mission des OCI.
- (9) Pris en compte pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en raison du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet III).
- (10) À compter de 2002-2003, le Programme de mobilisation des collectivités n'est plus pris en considération puisqu'il ne répondait pas aux critères de la politique gouvernementale. Par contre, un nouveau programme est en vigueur soit le Programme conjoint de financement Bureau d'assurance du Canada et le ministère de la Sécurité publique.
- (11) Incluant des sommes provenant d'autres sources telles que : santé publique, fonds affectés, programmes clientèle.
- (12) À compter de 2002-2003, un nouveau programme est en vigueur, il s'agit du Programme Engagement jeunesse.

3.6 SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL 2003-2004

RÉPARTITION RÉGIONALE (en dollars)

RÉGIONS																		
M/O	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17 ⁽¹⁾	TOTAL
MAMSL (Aff. municipales)	0	0	0	0	0	210 900	0	0	0	0	0	0	75 000	0	0	5 000	0	290 900 \$
MAMSL (SLS)	135 926	271 328	1 975 818	445 366	395 717	14 535 153	637 216	142 805	15 650	0	138 918	197 047	57 719	478 136	750 003	461 648	387 978	21 026 428 \$ ⁽²⁾
MCC	136 907	163 281	638 854	129 189	186 521	1 787 419	108 778	169 405	452 473	318 087	139 736	122 119	20 222	119 053	84 419	208 252	240 423	5 025 138 \$ ⁽³⁾
MDERR (Recherche)	62 000	70 000	125 800	54 700	67 700	725 100	58 200	57 000	53 600	0	0	0	0	0	0	0	0	1 274 100 \$ ⁽⁴⁾
MDERR (Régions)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000	9 000 \$ ⁽⁵⁾
MENV	365 000	435 969	850 756	225 475	368 837	1 741 797	133 400	99 000	273 300	1 000	150 536	388 777	119 818	292 404	117 770	524 277	232 400	6 320 516 \$ ⁽⁶⁾
MEQ	439 642	716 230	1 055 996	625 047	428 448	3 964 417	466 656	398 938	304 900	81 097	392 730	650 428	424 623	652 127	526 560	2 006 160	291 780	13 425 779 \$ ⁽⁷⁾
MESSF (Emploi-Québec)	4 780 870	4 573 747	13 925 685	4 164 139	7 148 011	41 052 111	5 088 337	2 413 009	2 385 728	605 407	3 074 287	6 421 574	4 714 171	5 713 384	7 136 968	20 341 995	3 765 744	137 305 167 \$ ⁽⁸⁾
MESSF (Famille)	45 000	30 000	15 000	130 000	0	685 500	0	0	0	0	12 000	49 000	0	23 000	12 500	170 000	0	1 172 000 \$ ⁽⁹⁾
MESSF (SACA)	891 020	781 985	1 770 095	1 080 400	1 418 707	6 949 689	661 995	564 534	423 025	0	415 613	947 352	520 965	897 577	774 644	2 183 003	1 235 964	21 516 568 \$
MJQ	354 386	292 780	399 850	330 491	462 219	934 017	382 100	270 412	288 880	0	221 000	0	283 000	263 900	263 000	369 055	200 000	5 315 090 \$ ⁽¹⁰⁾
MRCI	69 000	97 000	734 225	132 823	561 797	6 529 963	502 738	28 500	1 000	0	0	23 000	243 046	104 000	250 000	826 430	266 844	10 370 366 \$ ⁽¹¹⁾
MRI	0	345 830	1 180 781	281 361	494 230	3 961 108	0	0	0	0	0	83 399	0	261 564	31 833	173 578	125 342	6 939 026 \$ ⁽¹²⁾
MSP	549 489	992 727	2 083 495	673 264	904 251	3 957 408	744 702	513 198	236 014	397 400	159 589	613 014	322 126	497 330	880 604	930 309	228 720	14 683 640 \$ ⁽¹³⁾
MSSS	12 257 613	12 544 662	30 379 583	14 212 033	11 495 582	84 842 392	19 689 356	9 700 417	6 827 756	3 914 097	8 510 952	12 835 874	10 865 334	15 693 512	15 775 062	46 516 446	11 436 388	327 497 059 \$ ⁽¹⁴⁾
MSSS (Sec. aux aînés)	36 500	87 100	108 300	29 600	53 000	232 300	30 000	35 700	55 200	14 000	25 000	98 100	75 500	25 800	48 000	116 900	30 000	1 101 000 \$
OPC	18 186	30 029	27 219	20 670	22 516	80 985	8 129	7 751	16 258	0	0	16 526	5 490	13 242	11 922	24 759	16 318	320 000 \$
OPHQ	6 000	3 000	59 000	18 000	3 000	196 453	3 000	3 000	6 500	0	3 000	3 000	3 000	3 000	7 641	4 000	3 000	324 594 \$ ⁽¹⁵⁾
SAA	1 500	0	431 564	52 600	0	510 556	0	260 500	0	4 178 908	0	0	0	0	0	0	0	5 435 628 \$ ⁽¹⁶⁾
SAAQ	105 263	105 263	264 301	137 587	105 263	479 083	105 263	105 263	105 263	0	105 263	0	105 263	115 789	115 789	245 127	0	2 199 780 \$
SAJ	0	162 007	424 000	156 160	0	147 230	0	28 000	142 576	81 634	4 800	294 256	0	0	174 542	259 473	15 000	1 889 678 \$ ⁽¹⁷⁾
SCF	129 000	25 000	116 000	50 000	0	123 000	55 000	44 000	61 000	30 000	37 000	87 000	35 000	34 000	37 000	20 000	37 000	920 000 \$ ⁽¹⁸⁾
SHQ	92 414	158 454	439 777	31 082	84 438	951 933	142 351	61 814	74 999	0	70 239	107 232	52 194	50 644	0	392 299	49 460	2 759 330 \$ ⁽¹⁹⁾
TOTAL	20 475 716	21 886 392	57 006 099	22 979 987	24 200 237	174 598 514	28 817 221	14 903 246	11 724 122	9 621 630	13 460 663	22 937 698	17 922 471	25 238 462	26 998 257	75 778 711	18 571 361	587 120 787 \$

Notes au tableau 3.6

- (1) Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, les régions 04 et 17 sont comprises à l'intérieur de la région sociosanitaire 04 - Mauricie et Centre-du-Québec. Pour les besoins de ce document, les montants versés à la région 17 ont été isolés et inscrits à cette région. De plus, la région 17 correspond au Nunavik pour le MSSS. Cependant, les montants octroyés au Nunavik ont été comptabilisés à la région 10.
- (2) En 2003-2004, le Secrétariat au loisir et au sport est de nouveau sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. De plus, le Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience n'est plus pris en considération puisqu'il a été intégré aux Unités régionales de loisir et de sport et que celles-ci ne sont pas considérées comme des organismes gouvernementaux. Par ailleurs, trois programmes sont considérés pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale. Il s'agit du Programme de soutien aux Fédérations sportives québécoises, du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive et du Programme de soutien aux événements sportifs.
- (3) Un programme s'est ajouté en 2003-2004. Il s'agit du Programme Rencontres culture-éducation, volet national. Par ailleurs, suite au transfert de responsabilité, le MCC a entièrement transféré son Programme de soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique au MDERR ainsi qu'une partie du Programme de soutien aux organismes nationaux de loisir culturel et scientifique.
- (4) En 2002-2003, les programmes d'assistance financière étaient sous la responsabilité du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. En 2003-2004, les parties «Économie» et «Recherche» sont maintenant sous la responsabilité du MDERR. Ainsi, le Programme de soutien aux intervenants majeurs au chapitre de la promotion des carrières scientifiques correspond, pour 2003-2004, au Programme de soutien aux intervenants majeurs en diffusion de la science et de la technologie. De plus, le Programme de soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale est terminé. Une nouvelle mesure a vu le jour soit la Mesure-pilote de soutien à l'innovation sociale.

Par ailleurs, suite au transfert de responsabilité du volet loisir scientifique, deux programmes de soutien financier leur ont été transférés par le MCC au 1^{er} avril 2003. Il s'agit du Programme de soutien aux organismes nationaux de loisir scientifique et du Programme de soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique.
- (5) En 2003-2004, le ministère des Régions a été fusionné avec le MDERR.
- (6) À compter de 2003-2004, deux nouveaux programmes sont en vigueur soit le Programme de soutien à la mission des organismes régionaux (PSM-R) et le Programme de soutien financier aux organismes de bassin.
- (7) À compter de 2003-2004, le ministère de l'Éducation s'est doté d'un nouveau programme soit le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE). Toutefois, les programmes de soutien financier aux organismes d'éducation populaire autonomes et d'alphabétisation populaire autonomes sont terminés.
- (8) Incluant des entreprises d'entraînement qui sont des OSBL (Mesure MFOR). Excluant les sommes attribuées dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.
- (9) Pour 2003-2004, les sommes versées correspondent au programme de soutien financier en vigueur pour 2002-2003 et non à celui en cours puisqu'une portion des sommes allouées en 2002-2003 a été déboursée en 2003-2004. De plus, les sommes accordées dans le cadre du programme de soutien financier 2003-2004 ne sont pas inscrites au présent bilan puisqu'elles seront versées en 2004-2005. Elles apparaîtront donc au prochain exercice.
- (10) Le MJQ subventionnait, pour les années antérieures à 2003-2004, l'organisme Association québécoise Plaidoyer-Victimes. Suite au transfert des organismes communautaires au 1^{er} avril 2003, cet organisme a été transféré au SACA en défense collective des droits.
- (11) Deux nouveaux programmes ont été créés à compter de 2003-2004 soit le Fonds d'initiatives régionales en immigration (FIRI) et le Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes oeuvrant dans les champs de mission du MRCI (PRSOCA). Toutefois, le Programme de reconnaissance à un regroupement national d'organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) qui était en vigueur en 2002-2003 a été intégré au Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes oeuvrant dans les champs de mission du MRCI (PRSOCA). De plus, le Fonds de développement de l'immigration en région (FDIR) n'est plus en vigueur.
- (12) En 2003-2004, le Programme d'aide à l'action humanitaire internationale a changé d'appellation pour devenir le Programme québécois de développement international.
- (13) En 2003-2004, aucune somme n'a été versée pour le Programme de financement conjoint Bureau d'assurance du Canada et ministère de la Sécurité publique. Toutefois, ce programme n'est pas terminé. En effet, les sommes allouées dans le cadre de ce programme ont été versées à l'exercice financier 2004-2005. Elles seront donc considérées lors du prochain exercice.

Notes au tableau 3.6 (suite)

- (14)** Incluant des sommes provenant d'autres sources telles que : santé publique, fonds affectés, programmes clientèle.
- (15)** Le programme de subventions à l'expérimentation est considéré pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en 2003-2004.
- (16)** Le Fonds de développement pour les Autochtones (FDA) est pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en 2003-2004.
- (17)** À compter de 2003-2004, le Secrétariat à la jeunesse est pris en compte pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en raison de son programme de Soutien aux forums jeunesse régionaux.
- (18)** En 2003-2004, le Secrétariat à la condition féminine a accordé 80 000 \$ à des comités de condition féminine de Conseils régionaux de développement qui ne sont pas considérés comme des organismes communautaires soit ceux de Montréal (20 000 \$), de l'Outaouais (30 000 \$) et de la Montérégie (30 000 \$). Toutefois, ce montant ainsi que l'argent versé aux organismes communautaires totalisent un budget de 1 M\$.
- (19)** À noter que les programmes de soutien financier sont gérés centralement. La répartition régionale ne reflète donc pas tout à fait le rayonnement des organismes nationaux en habitation.

3.7 SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL 2004-2005

RÉPARTITION RÉGIONALE (en dollars)

RÉGIONS																		
M/O	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17 ⁽¹⁾	TOTAL
MAMSL (Aff. municipales)	0	0	0	0	0	615 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	0	620 000 \$ ⁽²⁾
MAMSL (SLS)	420 918	409 184	1 435 517	460 519	349 508	14 500 623	587 183	202 298	14 333	0	117 338	285 406	563 828	531 062	809 631	470 268	313 317	21 470 933 \$ ⁽³⁾
MAMSL (SHQ)	108 588	171 104	522 628	54 164	92 660	1 235 965	179 514	67 059	81 103	0	76 154	111 312	94 782	59 153	0	431 634	61 572	3 347 392 \$ ⁽⁴⁾
MCC	224 491	146 878	603 418	128 240	228 556	1 937 373	123 941	142 710	434 337	302 576	150 840	127 460	20 222	120 629	81 145	216 360	259 495	5 248 671 \$ ⁽⁵⁾
MCC (CALQ)	0	179 106	128 778	0	223 030	65 693	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	284 041	880 648 \$ ⁽⁶⁾
MCE (SAA)	3 000	0	370 945	52 736	0	348 855	0	171 970	18 000	112 568	2 000	0	0	40 000	0	180 000	0	1 300 074 \$ ⁽⁷⁾
MCE (SAJ)	9 000	126 719	588 500	76 635	6 000	25 500	0	4 000	69 118	55 303	2 000	75 564	0	0	178 541	91 224	4 000	1 312 104 \$
MCE (SCT)	0	0	0	0	0	349 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 039	0	361 189 \$ ⁽⁸⁾
MDERR (Recherche)	58 000	68 000	146 683	50 700	63 700	737 900	54 200	53 000	103 600	0	0	0	43 800	0	0	33 104	0	1 412 687 \$ ⁽⁹⁾
MDERR (Régions)	41 581	68 902	111 891	92 902	28 297	193 472	28 297	0	0	0	0	0	41 581	0	106 483	160 406	0	873 812 \$ ⁽¹⁰⁾
MENV	386 900	264 949	790 151	215 000	269 226	1 674 877	150 000	164 000	288 900	0	322 000	366 000	125 859	312 000	215 000	479 318	263 215	6 287 395 \$ ⁽¹¹⁾
MEQ	461 972	675 000	1 072 775	589 207	422 558	4 362 383	493 096	444 488	297 620	80 207	450 060	672 308	369 454	700 647	508 000	2 025 825	315 000	13 940 600 \$ ⁽¹²⁾
MESSF (Emploi-Québec)	5 317 929	4 550 179	14 353 983	4 503 949	6 244 505	42 605 264	5 544 061	2 421 058	2 404 896	619 749	2 972 112	7 099 602	4 772 319	5 713 538	7 801 788	20 809 643	4 113 429	141 848 004 \$ ⁽¹³⁾
MESSF (Famille)	549 997	501 834	1 145 832	558 479	513 258	3 880 292	1 606 103	329 418	419 607	162 781	226 582	556 621	1 079 492	1 054 624	923 159	1 965 244	425 228	15 898 551 \$ ⁽¹⁴⁾
MESSF (SACA)	869 030	853 485	1 735 249	1 051 500	1 416 535	6 974 717	646 419	575 784	436 340	0	359 813	869 302	524 875	909 244	734 644	1 994 271	1 064 206	21 015 414 \$
MESSF (Solidarité sociale)	642 101	747 551	1 617 807	917 670	691 899	2 313 541	667 900	560 568	371 001	72 780	591 147	776 491	397 000	685 132	785 979	3 541 615	540 468	15 920 650 \$ ⁽¹⁵⁾
MJQ	366 471	414 471	410 481	361 971	522 236	1 266 120	394 590	412 471	305 481	120 000	348 971	0	415 146	357 990	305 490	535 480	172 990	6 710 359 \$
MJQ (OPC)	0	0	0	7 200	5 400	114 300	0	0	6 300	0	0	10 800	0	0	0	0	0	144 000 \$
MRCI	29 465	184 748	829 542	171 601	611 021	6 720 655	539 414	8 548	0	0	0	24 000	305 074	134 420	281 797	883 813	224 657	10 948 755 \$ ⁽¹⁶⁾
MRCI (SCF)	78 400	24 600	95 400	36 700	49 200	214 400	28 600	40 200	71 800	25 600	33 600	87 500	28 600	18 600	31 600	36 800	32 600	934 200 \$ ⁽¹⁷⁾
MRI	0	409 918	1 326 952	387 061	415 545	3 223 527	0	0	0	0	0	7 010	0	234 565	31 834	60 620	65 823	6 162 855 \$
MSP	535 561	951 434	2 145 198	609 460	862 146	4 082 454	834 020	455 288	227 642	1 078 401	206 425	293 877	329 832	554 210	921 638	960 760	195 199	15 243 545 \$
MSSS	12 282 485	13 296 647	31 175 530	14 120 616	11 934 503	85 606 813	18 779 753	9 605 696	7 488 964	7 287 561	8 621 966	14 819 364	11 434 840	14 974 056	15 109 271	48 179 874	11 001 341	335 719 280 \$ ⁽¹⁸⁾
MSSS (Sec. aux aînés)	36 000	40 500	102 430	42 000	61 200	178 280	54 000	31 000	54 000	13 500	9 000	72 990	76 400	40 500	16 200	85 500	18 500	932 000 \$ ⁽¹⁹⁾
MSSS (OPHQ)	6 000	3 000	129 949	47 390	3 000	88 678	10 000	7 250	9 000	0	3 000	18 000	3 000	4 500	3 000	9 000	3 350	348 117 \$
MTQ (SAAQ)	108 631	108 631	272 759	141 990	108 631	494 414	108 631	108 631	108 631	0	108 631	0	108 631	119 494	119 494	252 971	0	2 270 170 \$
TOTAL	22 536 520	24 196 840	61 112 398	24 677 690	25 122 614	183 810 246	30 829 722	15 805 437	13 210 673	9 931 026	14 601 639	26 273 607	20 734 735	26 569 364	28 964 694	83 415 769	19 358 431	631 151 405 \$

Notes au tableau 3.7

- (1)** Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, les régions 04 et 17 sont comprises à l'intérieur de la région sociosanitaire 04 - Mauricie et Centre-du-Québec. Pour les besoins de ce document, les montants versés à la région 17 ont été isolés et inscrits à cette région. De plus, la région 17 correspond au Nunavik pour le MSSS. Cependant, les montants octroyés au Nunavik ont été comptabilisés à la région 10.
- (2)** À la fin de l'exercice financier, ce Ministère a changé d'appellation pour devenir le ministère des Affaires municipales et des Régions.
- (3)** En 2004-2005, le programme de soutien financier Engagement jeunesse est terminé. De plus, à la fin de l'exercice financier 2004-2005, le Secrétariat au loisir et au sport est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- (4)** À noter que les programmes de soutien financier sont gérés centralement. La répartition régionale ne reflète donc pas tout à fait le rayonnement des organismes nationaux en habitation. De plus, à la fin de l'exercice financier 2004-2005, la Société d'habitation du Québec est sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et des Régions.
- (5)** En 2004-2005, deux programmes sont pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale. Il s'agit du Programme de soutien au développement des communications et du Programme de soutien aux institutions muséales/Réseau muséal régional. Pour ce dernier programme, prendre note que celui-ci n'accueille aucun nouvel organisme.
- (6)** En 2004-2005, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en raison du transfert d'organismes de la part du ministère de la Culture et des Communications. Il s'agit des programmes suivants : Organisme de production en arts de la scène (théâtre), diffuseurs spécialisés - Volet aide à la programmation, Centre d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, Fonds victorivillois des arts et des lettres, Initiatives territoriales.
- (7)** En 2004-2005, le Fonds de développement pour les Autochtones (FDA) a pris fin. Toutefois, les organismes communautaires avaient jusqu'au 31 mars 2004 pour réserver un montant de l'enveloppe budgétaire allouée pour le Fonds et par la suite, ils ont deux ans pour présenter leur projet. Par conséquent, des sommes pourraient être versées ultérieurement.
- (8)** Pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale en raison du Fonds de la société de l'information.
- (9)** Les programmes de Soutien aux intervenants majeurs en diffusion de la science et de la technologie, de Soutien aux organismes nationaux de loisir scientifique et de Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique ont été remplacés par le Programme de Soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et technologie. De plus, à la fin de l'exercice financier le Ministère a changé d'appellation pour devenir celui de ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
- (10)** Un nouveau programme est pris en considération, soit le Programme de soutien au Réseau québécois de crédit communautaire puisque ces organismes ont été transférés, en 2004-2005, au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. À la fin de l'exercice financier, ce dernier est devenu le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
- (11)** En 2004-2005, deux programmes sont terminés. Il s'agit du Programme Action – Environnement et le Programme de soutien financier pour la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. À la fin de l'exercice financier 2004-2005, ce Ministère a changé d'appellation pour devenir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- (12)** Pour 2004-2005, une nouvelle mesure est en vigueur; il s'agit de la Mesure dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue. De plus, à la fin de l'exercice financier, ce Ministère a changé d'appellation pour devenir le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- (13)** Incluant des entreprises d'entraînement qui sont des OSBL (Mesure MFOR). Excluant les sommes attribuées dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (celui-ci a pris fin le 31 mars 2004). De plus, à la fin de l'exercice financier, on retrouve le Ministère sous un nouveau vocable soit le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Notes au tableau 3.7 (suite)

- (14) Le programme de financement d'organismes communautaires intervenant auprès des familles 2002-2003 a été remplacé par le Programme de financement de projets liés aux compétences parentales 2003-2004. Ainsi, les sommes versées correspondent au programme de soutien financier en vigueur pour 2003-2004 puisque celles allouées en 2003-2004 ont été déboursées en 2004-2005. De plus, un nouveau programme est entré en vigueur soit la Mesure d'aide financière destinée aux organismes communautaires Famille. Par ailleurs, à la fin de l'exercice financier 2004-2005, la mission Famille a été retirée du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille afin de devenir un nouveau ministère soit le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.
- (15) Le Fonds québécois d'initiatives sociales, la Mesure de soutien aux activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale année 2004-2005, le Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation, les ententes spécifiques de régionalisation et de partenariat ainsi que le programme Solidarité jeunesse sont pris en considération pour la première fois à l'État de situation de l'intervention gouvernementale.
- (16) En 2004-2005, le Fonds d'initiatives régionales en immigration (FIRI) et le Programme de soutien à des projets d'intégration (SPI) ont été remplacés par le Programme régional d'intégration (PRI). Également, le Programme de soutien à la participation civique a été remplacé par le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI). Par ailleurs, à la fin de l'exercice financier 2004-2005, ce Ministère a changé d'appellation pour devenir le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- (17) En 2003-2004, le Secrétariat à la condition féminine relevait du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. À la fin de l'exercice financier 2004-2005, celui-ci fait partie du nouveau ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.
- (18) Incluant des sommes provenant d'autres sources telles que : santé publique, fonds affectés, programmes clientèle.
- (19) À la fin de l'exercice financier 2004-2005, le Secrétariat aux aînés ne relève plus du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il fait partie du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

***4. Évolution du soutien financier gouvernemental
de 1996-1997 à 2004-2005***

Évolution du soutien financier gouvernemental de 1996-1997 à 2004-2005

